

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Espace Événementiel du Parc du Colosse, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune de Saint-André.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean-Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Gilles NAZE, Madame Jimmye MANGAR RAZEBASSIA, Monsieur Jean-Thierry ASSICANON, Monsieur Jean-Pierre GOURAMA, Monsieur Jimmy GRONDIN, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Madame Marie Josette SABABADY, Madame Migline GRONDIN, Madame Adélaïde CERVEAUX, Monsieur Michel MAZEAU, Madame Maryse Brigitte ALAMELE, Monsieur Alain MOUTAMA RAMAYE, Monsieur Charles PERRIER, Monsieur Georges PARVEDY, Madame Marie LARIVIERE, Monsieur Mickaël SOUBAYA PAJANIANDY, Madame Valérie Larissa BALBINE, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Madame Isabelle PERMACAON-DIN, Madame Sabrina BENOIT, Madame Audrey PÉRIANIN CARPIN, Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLÉ, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Odile RAMIN, Madame Viviane BENHAMIDA, Monsieur Jean-Claude FÉNÉLON, Monsieur Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Rosange LATCHOUMY, Monsieur Alain Bernard SINARETTY-RAMARETTY, Monsieur Ludovic BARBE

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Catherine Anne PAYET a donné pouvoir à Laurent RAMASSAMY
- Moussa SAÏD a donné pouvoir à Laurent PAPAYA
- Elodie PRAUD a donné pouvoir à Jean-Pierre GOURAMA
- Sydney SINAMA a donné pouvoir à Jean-Marie VIRAPOULLE

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- Primilla CEVAMY
- Serge René MAILLOT
- Sabrina DIJOUX
- Marie Hélène NAUD CARPANIN

- Date de convocation : 14 mars 2025 (Budgets) – 21 mars 2025 (Autres rapports)
- Date d'affichage : 14 mars 2025 (Budgets) – 21 mars 2025 (Autres rapports)

- Nombre de conseillers en exercice : 45
- Nombre de présents : 37
- Nombre de représentés : 04
- Nombre d'absents : 04
- Nombre de votants : 41

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL A PU VALABLEMENT DÉLIBÉRER.

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée a approuvé :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AFFAIRE N°1 / APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 FÉVRIER 2025

AFFAIRE N°2 / BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

AFFAIRE N°3 / BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANRU II

AFFAIRE N°4 / BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PARC DU COLOSSE

AFFAIRE N°5 / BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET FOSSOYAGE

AFFAIRE N°6 / PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2025-2032 - VILLE

AFFAIRE N°7 / PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2025-2032 - ANRU II

AFFAIRE N°8 / PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2025-2032 - PARC DU COLOSSE

AFFAIRE N°9 / VOTE DU TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2025

AFFAIRE N°10 / MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

AFFAIRE N°11 / COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR 2023

AFFAIRE N°12 / MANDAT SPÉCIAL POUR DÉPLACEMENT ÉLUS

AFFAIRE N°13 / FRAIS DE DÉPLACEMENT ÉLUS ET AGENTS

AFFAIRE N°14 / AVANTAGES EN NATURE OCTROYÉS AUX ÉLUS ET AUX AGENTS

AFFAIRE N°15 / ADHÉSION À UNE CENTRALE D'ACHAT SPÉCIALISÉE DANS LE DOMAINE DU
NUMERIQUE ET DES TELECOMS DENOMMEE « CANUT »

AFFAIRE N°16 / VENTE DE VEHICULES

SAINT-ANDRÉ – UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE

AFFAIRE N°17 / NPNRU CENTRE-VILLE DE SAINT-ANDRE - ACQUISITION DU LOT 104 DE LA
RÉSIDENCE CENTRE COMMERCIAL

AFFAIRE N°18 / RÉVISION DE LA TARIFICATION SUR LE DOMAINE PUBLIC – ANNÉE 2025

AFFAIRE N°19 / MARCHÉ FORAIN ET COMMERÇANTS DU COLOSSE – EXONÉRATION DE LA
REDEVANCE SUR LE DOMAINE PUBLIC DURANT LE MOIS DE MARS 2025

AFFAIRE N°20 / BILAN DES CONVENTIONS ET AUTRES TYPES D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC – ANNÉE 2024 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-ANDRÉ – UNE GOUVERNANCE DÉDIÉE DE PROXIMITÉ

AFFAIRE N°21 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

Mr le Maire

- Mes chers collègues, bonsoir, merci d'être là pour ce conseil municipal qui a donc 18 affaires ce soir, donc à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Alors, je vais quand même les énumérer puisque ça sert aussi pour le public. L'affaire 1, c'est l'approbation du PV du conseil du 20 février dernier. L'affaire 2, c'est le budget primitif 2025, budget ville et budgets annexes. On me fait signe qu'il faut faire l'appel d'abord. Bien sûr, vous avez raison, je vais trop vite. Audrey, c'est à toi.

Mme Audrey PERIANIN CARPIN procède à l'appel.

Mr le Maire

- Très bien. Très très bien. Merci. Oui ?

Mme LATCHOUMY

- Je pourrais juste poser une petite question pour voir au niveau administratif. J'ai reçu mes documents à 11h30 aujourd'hui.

Mr le Maire

- Comment ça ?

Mme LATCHOUMY

- En recommandé.

Mr le Maire

- Et ça a été expédié quand ?

Mme LATCHOUMY

- Oui. Et en plus comme nous dans notre secteur à nous, on n'a pas d'internet du tout, pas avant le 1^{er} avril, Orange nous a dit.

Mr le Maire

- Vous êtes la seule à avoir reçu que ce jour le...

Mme LATCHOUMY

- Parce que j'avais appelé tout le monde et tout le monde m'avait dit qu'ils ont eu et c'est ce matin à 11h30 d'ailleurs, le facteur est venu apporter à la maison.

Mr le Maire

- Bon après moi je sais pas si c'est un problème de la poste ou des services, j'en sais rien.

Mme LATCHOUMY

- Non mais c'était pour ça, je voulais juste signaler pour voir si...

Mr le Maire

- On vérifiera, mais je vérifierai surtout la date de l'envoi. C'est en recommandé ?

Mme LATCHOUMY

- Oui en recommandé.

Mr le Maire

- Et c'est écrit quoi dessus la date de l'envoi ?

Mme LATCHOUMY

- 21/03/2025.

Mr le Maire

- Ah oui ? C'est bon ! Donc il y a un problème d'acheminement par les services de la Poste ?

Mme LATCHOUMY

- Je ne sais pas. Mais c'est la première fois que ça arrive.

Mr le Maire

- Ben écoute, moi je pense que si c'est la première fois, on ne doit pas non plus trop tirer à boulets rouges sur la Poste.

Mme LATCHOUMY

- Non, mais j'interpelle quand même, comme là en plus on n'a pas d'Internet pour avoir les documents, quoi.

Mr le Maire

- Donc la date de l'envoi aujourd'hui me fait dire que quand même on a envoyé votre courrier dans les temps. Mais je ne peux pas non plus vous donner les détails du pourquoi de ce retard de la Poste. Parce que ça peut arriver. Ça n'arrive pas tous les jours, mais les erreurs ça peut arriver malheureusement.

Mme LATCHOUMY

- C'était juste pour signaler au début.

Mr le Maire

- Bien sûr. Merci.

Mr SINARETTY

- Monsieur le Maire, justement à ce propos, vous pensez que c'est la date d'envoi qui fait foi ou bien c'est la date de réception ?

Mr le Maire

- D'après vous, je vous laisse faire la réponse, vous êtes plus intelligent que moi.

Mr SINARETTY

- Ah, je ne suis pas plus intelligent que vous.

Mr le Maire

- Ah ben si. Vous me posez une question bête, je vous réponds par une question bête.

Mr SINARETTY

- Non, ce n'est pas une question, je vous demande quelle est votre appréciation.

Mr le Maire

- Monsieur SINARETTY, c'est la date de l'envoi, évidemment, évidemment.

Mr SINARETTY

- Et après, vous reportez le tout sur les services de la Poste. Et l'élu qui a reçu son document ce matin, il est obligé de prendre connaissance en quelques heures ?

Mr le Maire

- C'est un envoi en recommandé, Monsieur.

Mr SINARETTY

- Peut-être, mais...

Mr le Maire

- Mais pas peut-être, c'est une vérité, c'est un envoi en recommandé.

Mr SINARETTY

- Mais à ce moment-là...

Mr le Maire

- Le cachet de l'envoi fait foi, je ne peux pas dire plus que ça.

Mr SINARETTY

- Puisque vous savez que les services sont perturbés et manifestement, puisque vous reportez toute la responsabilité sur la Poste, à ce moment-là, il vous appartient de prendre d'autres dispositions pour faire signifier les documents au domicile des élus. Il n'y en a pas 58 000, non plus d'élus ?

Mr le Maire

Alors, je savais que les services de qui étaient perturbés ?

Mr SINARETTY

- Les services de la Poste, vous venez de dire les services de la Poste ont pris du retard, et ceci et cela, comme si vous étiez le directeur de la Poste. Mais ce n'est pas le cas.

Mr le Maire

- Voilà. Voilà. Il commence à vouloir m'exciter. Mais vous n'arriverez pas, parce que moi, je suis quelqu'un de calme, de posé. Et je vous laisse dans vos énervements. Bien. On va continuer ce service. On ne va pas polémiquer la Poste ou pas la Poste.

L'affaire 2, c'est les budgets primitifs 2025, budgets villes et budgets annexes. L'affaire 3, plan pluriannuel d'investissement ville 2025-2032. L'affaire 4, plan pluriannuel d'investissement 25-32 en rue 2. L'affaire 5, plan pluriannuel d'investissement 2025-2032 le parc du Colosse. L'affaire 6, vote du taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2025. Affaire 7, mise à jour du tableau des effectifs et des emplois. L'affaire 8, communication du rapport social unique pour l'année 2023. L'affaire 9, mandat spécial déplacement élu. Affaire 10, rapport sur les frais de déplacement des élus et des agents de la collectivité. L'affaire 11, rapport sur les avantages en nature octroyés aux élus et aux agents. Affaire 12, adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms, dénommée Canut. Affaire 13, vente de véhicules. L'affaire 14, NPNRU Centre-ville de Saint-André, acquisition du lot n°104. Affaire 15, révision de la tarification sur le domaine public, année 2025. L'affaire 16, marché forain et commerçants du Colosse, exonération de redevance sur le domaine public durant le mois de mars 2025. Affaire 17, bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public, année 2024, information donc au conseil municipal. Et enfin, l'affaire 18, l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025.

Donc on va commencer par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025. Avez-vous des remarques ?

Pas de remarques, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité l'affaire 2...

Mr VIRAPOULLE

- Pardon, on ne prendra pas part au vote puisque nous avons quitté la séance au début de la séance, donc nous ne prenons pas part au vote.

Mr le Maire

- Ok, donc l'opposition ne prend pas part au vote. On le note. Donc adopté à la majorité.

Affaire 2, budget primitif 2025, budget ville et budgets annexes, Monsieur Jean-Marc PEQUIN.

Mr PEQUIN

- Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Malgré la chaleur, vous remarquerez que j'ai mis la veste. Je trouve que, quand même, présenter le 6^{ème} budget de notre mandature, budget primitif, ça valait le coup de se mouiller un peu la chemise.

Je voulais remercier particulièrement les services qui ont travaillé à l'élaboration de ce budget, suivant les directives du Maire, et particulièrement Madame DUDA, Cédric ICHAMBE et notre DGS, Monsieur Clément PADRE. Voilà, je fais un peu comme dans les manifestations, on remercie tous ceux qui ont bien voulu participer, qui étaient présents. Je ne vais pas aller quand même jusqu'au standard, mais ce que je trouve intéressant, c'est que dans la présentation d'un budget, c'est quelque chose de très rébarbatif.

C'est des chiffres, mais c'est surtout la traduction d'une volonté politique que nous avons mise en place depuis 6 ans maintenant. Alors, on a préparé un petit diaporama qui va vous permettre de suivre, qui correspond aux éléments que vous avez reçus et qui va vous permettre éventuellement de poser des questions et avoir des éclaircissements sur certains points.

D'abord, sur les objectifs du projet de budget. Il a été, bien entendu, élaboré afin de permettre à la municipalité de poursuivre sa politique en faveur de la solidarité, de poursuivre l'amélioration continue des services publics, tout en maintenant le gel des taxes locales, de poursuivre les événements culturels et sportifs, d'investir dans la rénovation des infrastructures et la préservation du cadre de vie en intégrant les enjeux climatiques. Le fil rouge qui a été retenu, c'est l'anticipation de l'inflation avec des prévisions à la hausse de plus ou moins 2,5% sur certains postes, tels que les fluides, l'alimentation, etc., et la réduction de plus ou moins 10% des autres dépenses, celles qu'on maîtrise, celles qui sont de notre propre initiative. La réduction de 515 000 euros des relevances périscolaires, notamment via le forfait de 1 euro qui a été décidé pour la restauration des enfants de maternelle dès la prochaine rentrée scolaire. L'intégration des hausses gouvernementales impactant la masse salariale, allocation de retour à l'emploi, le SMIC, les caisses de retraite, etc., et le maintien au même niveau de subvention au CCAS, 2,2 millions d'euros, à la caisse des écoles, 650 000 euros, et aux associations, 2,5 millions d'euros.

Les enjeux de la construction budgétaire sont les suivants. La poursuite de la politique d'investissement, les programmes de réhabilitation, de rénovation dans les écoles, les crèches, les centres socio-culturels, etc., que nous avons déjà entamés, que nous poursuivons cette année et les années prochaines. Le développement de programmes mixte logements-commerce, la Grande Place, l'engagement envers une gestion éco responsable, la végétalisation des espaces, les revêtements poreux qui permettent d'éviter que l'eau coule sur les voies. Un usage plus sécurisé des espaces publics, la voirie, signalétique, réfection de chaussées, l'aménagement de parcs, espaces, stationnements, la mise en place d'équipements au plus près des quartiers, l'aménagement d'aires de jeu, d'espaces publics et la poursuite de la politique sécuritaire, médiateur, vidéo-protection, le développement de l'attractivité de la ville, la place centrale, le projet La G'Art, la Maison Valliamé, info-tourisme et la mise en valeur du patrimoine.

L'engagement des axes stratégiques, c'est l'organisation des charges à caractère général avec la priorisation des dépenses, l'amélioration de la gestion contractuelle et une meilleure anticipation des besoins. La recherche active de subventions et participations, les mécénats, la gestion optimisée de la dette, le maintien d'un fonds de roulement adapté, la maîtrise de la masse salariale avec mise en

équation en fonction des besoins, l'engagement d'outils de contrôle et gestion et garantir l'inclusion et la solidarité.

La synthèse du budget de la ville, en ce qui concerne la section de fonctionnement, elle sera à 91 945 000 euros et en section d'investissement, à 39 808 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement ; d'abord, le budget de la ville s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 947 000 euros et en section d'investissement à 10 261 000 euros.

Le budget primitif 2025 porte ainsi un total des dépenses par rapport au budget primitif 2024 au titre de la gestion courante 79 270 000 euros, soit 507 000 euros de plus, au titre des dépenses réelles à hauteur de 82 millions, soit 656 000 euros de plus.

Au titre des chapitres 011, les charges à caractère général, c'est la première ligne que vous voyez sur le tableau. Elles s'élèvent à 9 973 483 euros, soit une progression très mesurée de 1,7%.

Ce qui est important, c'est de voir ce que je disais au début, c'est qu'on réduit les charges. Il y a les charges qu'on peut maîtriser, celles-là on va essayer de les réduire de 10%, et il y a les charges qu'on ne maîtrise pas, qui sont celles du téléphone, de la sécurité, de l'eau, de l'électricité, etc. Celles-là, on a déjà inscrit la valeur d'augmentation qu'ont fourni les établissements. Plusieurs postes méritent une attention particulière. Les dépenses en eau et assainissement en énergie connaîtront des ajustements limités de l'ordre de 2,5% tenant compte des réalités économiques actuelles. Si vous regardez le budget, vous verrez qu'il n'y a pas 2,5% exactement parce qu'il y a, dans l'exercice 2024, des dépenses qui avaient été prises pour les régler des dépenses antérieures, ce qui fait que l'écart ne sera pas exactement de 2,5%.

Le poste alimentation, lui, progresse de 8% afin de maintenir un niveau de service public de qualité, malgré la hausse des prix des denrées alimentaires de 160 000 euros. Les contrats de prestations de services intègrent les nouveaux besoins, prophylaxie, cyber sécurité, entretien de la chambre funéraire, etc., soit 133 000 euros. La hausse des redevances pour services rendus tient compte du volume ramassé et traité post-garance, 255 000 euros.

Ces évolutions à la hausse sont compensées par des économies réalisées sur les postes suivants, les télécommunications, car nous avons renouvelé le marché des télécommunications et on a obtenu des tarifs bien inférieurs, de 52 000 euros, l'évolution à la baisse de certaines dépenses non contraintes telles que les honoraires, 100 000 euros de moins, les autres matières et fournitures, moins 126 000 et les catalogues et imprimés, moins 150 000.

Au titre du chapitre 012, la ligne suivante, le BP 2025 prévoit un montant total de 59 930 162 euros. C'est la plus grosse dépense de fonctionnement. Elle représente environ 70 % de la section de fonctionnement. Cette somme a été calculée avec une hausse globale très mesurée de 1,58 %, soit 930 000 euros. Le pourcentage est faible, mais la somme est forte. Les principales évolutions sont liées aux mesures gouvernementales, revalorisation indiciaire pour 490 000 euros, protection sociale complémentaire en année pleine pour 149 000 euros, à la nécessité de procéder à des recrutements de cadres, finances, RH, informatique, environnement, bâtiments, voiries, écologie et logements, plus le remplacement sur des postes liés au fonctionnement des écoles pour 250 000 euros, aux augmentations des taux de charges patronales, la CNRA-CL pour 64 000 euros, l'accident de travail pour 40 000 euros et le SMIC pour 50 000 euros, ainsi qu'aux formations obligatoires.

Au chapitre 65, autre charge de gestion courante, le BP 2025 prévoit un montant de 9 323 054 euros, soit, pour le chapitre 65, soit moins 606 000 euros. Les éléments essentiels à retenir sont les enveloppes à louer aux subventions aux associations, 2,5 millions d'euros, donc sont maintenues, aux CCAS, 2,2 millions d'euros, maintenues, à la caisse des écoles, 650 000 euros, et aux indemnités de

fonction, 351 000 euros, restent toutes inchangées. Les enveloppes à louer aux budgets annexes sont de l'ordre de 947 000 euros pour l'ANRU et 342 000 euros pour le Colosse. Je vous avais prévenu, c'est le budget. C'est-à-dire, c'est des chiffres.

Ce que j'essaye de vous expliquer, c'est que ces chiffres-là traduisent notre volonté politique. Et je crois que c'est important. Ça traduit ce qu'on a prévu sur la culture, ce qu'on a prévu pour les écoles, ce qu'on a prévu sur les infrastructures.

Et c'est ça, cet effort qui a été fait chaque année et qu'on fait particulièrement cette année avec d'autres particularités qui vous seront présentées tout à l'heure.

Au chapitre 012, charge de personnel et frais assimilés, donc 50..., j'ai déjà lu ça, quand même.

Chapitre 65, autre charge de gestion courante. Excusez-moi. J'ai juste... Chapitre 65 intègre une dépense exceptionnelle de 500 000 euros au titre des interventions post-cyclone. Ces dépenses seront compensées en partie par des prévisions d'indemnités provenant des assurances.

Maintenant, les recettes de fonctionnement, sur un total de recettes par rapport au budget 2024, au titre de la gestion courante, on est à 89 180 000 euros, soit 3 % de plus par rapport au budget précédent, au titre des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 89 644 000 euros, toujours 3 % de plus. Les recettes de fonctionnement sont principalement impactées par la baisse attendue des participations des familles au titre de la cantine scolaire dont on parlait tout à l'heure, avec la mise en œuvre du forfait à un euro par mois par enfant en cycle maternel à la rentrée scolaire prochaine, la baisse de 515 000 euros impactant le chapitre 70 produits des services domaines ventes diverses, la dynamique de la redevance de l'octroi de mer, plus 637 000 euros, une prévision à la hausse de la fiscalité locale tout en maintenant le gel des taux d'imposition. Ils sont ainsi identiques à ceux de 2024, c'est-à-dire qu'il y a plus de logements, donc le revenu de la taxe est supérieur. Mais, par contre, la base reste la même.

Une prévision à la hausse des compensations au titre des exonérations de taxes foncières et de taxes d'habitation. Les prévisions d'indemnisation liées aux dégâts engendrés par le cyclone Garance. Le budget 2025, les dépenses et recettes d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement sont de 36 508 668 euros, soit plus de 10%. Pour rappel, il s'agit d'un BP sans reprise de résultat. Ces derniers viendront s'agréger lors du budget supplémentaire dans les mois qui viennent. Un focus sur les opérations d'investissement sera présenté plus tard dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Les recettes réelles d'investissement sont de 28 872 063 euros, soit 4% de plus par rapport au BP 2024. Les subventions d'investissement, qui représentent 30% des recettes, la FCTVA, 3,8 millions d'euros, les produits de cession, 3 millions, l'emprunt pour 12 millions d'euros.

Budget 2025, les opérations d'investissement. Le budget 2025 porte un vote du budget d'investissement avec les notions d'opérations, d'APCP, Autorisation de Programme et Crédit de Paiement.

Jusqu'à présent, on ne votait que sur des crédits de paiement. Afin d'assurer une gestion rigoureuse et structurée des finances publiques locales, les opérations d'équipement inscrites au budget primitif 2025, hors subvention d'équipement, sont listées dans le rapport de présentation budgétaire pour toutefois les regrouper ici sous une forme différente par axe.

Les politiques publiques à l'échelle du budget primitif, avec 46 programmes et 102 opérations, le programme d'investissement pluriannuel 2025-2032 ouvre le champ des possibles à la programmation 2025, émanation du PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement, et pour laquelle on peut voir sa structure établie ainsi qu'il suit, reprenant ainsi les politiques publiques définies par la

majorité élue actuelle. Ci-après, quelques éléments sur les dépenses d'investissement regroupées par axes. Axe Education-Jeunesse : 65 % du budget. 33 % du budget sera destiné en particulier à la réhabilitation du jardin d'enfants les oiseaux.

Axe environnement, économie, développement durable, 47 % du budget est affecté à l'acquisition de fonciers pour la réalisation des opérations d'investissement. 35 % du budget est destiné à l'aménagement économique et touristique tel que le projet restaurant de la maison de Martin Valliamé, la mise en place des Eco-box et le point Info tourisme.

Axe solidarité, santé, inclusion, 75% du budget est affecté à la création et la réhabilitation des équipements de proximité, tels que le confort thermique dans les CASES. 25% du budget est alloué aux achats spécifiques au titre de la prévention santé et handicap.

Axe sécurité-protection civile, 42% du budget sera alloué à la vidéo protection et 58% à la sécurité avec l'acquisition de moyens logistiques pour la police municipale, la rénovation des bornes à incendie, la rénovation de la signalétique sur les routes, etc.

Axe culture-patrimoine, 64% du budget est alloué à la réhabilitation des infrastructures culturelles, médiathèque Lacaussade, salle Jeanne d'Arc. 36% du budget est destiné à l'acquisition d'équipements culturels pour les médiathèques et l'espace culturel de Champ-Borne.

Le budget est en grande partie consacré à la réhabilitation des infrastructures sportives, telles que le gymnase Michel Debré, le plateau Sarda Garriga, etc., mais aussi à l'aménagement d'équipements sportifs à la Rivière du Mât les Bas.

Axe modernisation de l'administration, plus de la moitié du budget, 56 %, sera consacré à l'acquisition de moyens logistiques, informatiques, techniques, etc. 46 % est affecté à l'amélioration des bâtiments.

Axe sport, le budget est en grande partie consacré à la réhabilitation des infrastructures sportives, telles que le Gymnase Michel Debré, le plateau Sarda Garriga, etc..., mais aussi à l'aménagement d'équipements sportifs à la Rivière du Mât les Bas.

Axe modernisation de l'administration, plus de la moitié du budget 56 % sera consacré à l'acquisition de moyens logistiques, informatiques, techniques, etc..., 46 % est affecté à l'amélioration des bâtiments.

Axe cadre de vie, 89 % du budget est destiné aux travaux de voirie, Île de France, travaux de voirie tertiaire dans les quartiers, travaux de voirie Chemin Brunet, Valentin, 80, Cent Gaulettes, Fantaisie et Emile Thomas.

5 % du budget concerne les aires de jeu dans les quartiers. 5 % est affecté à l'extension du cimetière de Champ-Borne et à l'aménagement de locaux dans les cimetières et columbariums de la ville.

Le budget 2025, le virement à la section d'investissement. C'est en fait notre autofinancement, autrement dit, notre capacité à disposer d'une enveloppe financière qui nous permet d'investir. Au BP 2025, on prévoit un autofinancement de 7 millions 55 mille euros contre 4 millions 973 mille euros au budget primitif 2024.

Le budget 2025, l'épargne. Le compte administratif et le compte de gestion sont en cours de finalisation, mais les indicateurs 2024 présentés sont de fait prévisionnels. Au BP 2025, on prévoit une épargne brute de 9 937 000 euros contre 7 784 000 euros au prévisionnel du compte

administratif 2024, une épargne de gestion de 11 368 000 euros contre 10 674 000 euros au budget prévisionnel du compte administratif 2024.

L'endettement. La prévision d'emprunts pour 2025 sur la base des dépenses prévisionnelles dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement serait de 12 millions d'euros, avec un encours en début d'exercice à 64 624 000 euros. La prévision de remboursement des emprunts est de 7 418 000 euros, amenant l'encours en fin d'exercice à 57 207 000 euros. Sur la base de ces prévisions, la durée de désendettement, qui est un paramètre important, serait d'environ 6 ans et 5 mois.

En conclusion, ce budget primitif 2025 au titre du budget de la Ville s'accompagne de diverses mesures qu'il convient de souligner. Le maintien du gel des taux de la fiscalité locale, la mesure de mise en œuvre du forfait restauration scolaire, la prise en considération de 500 000 euros sur le fonctionnement et 1 million d'euros sur l'investissement pour l'après Garance et l'engagement d'une gestion par opération APCP donnant une plus grande lisibilité. C'est ainsi que je vous laisse la parole, Monsieur le Maire, pour proposer le vote.

Mr le Maire

- Très bien. Merci, Jean-Marc, pour cette présentation. Les débats sont ouverts. Qui souhaite prendre la parole ?

Mr BARBE

- Bonsoir à tous, bonsoir à toutes. Merci à vous, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Plusieurs questions concernant la présentation de ce budget par Monsieur PEQUIN.

Je vais commencer d'abord par la page 10 du rapport, ligne 67, vous évoquez une variation de 374 595 euros, soit un pourcentage qui est quand même explosif de 298,71 %, d'où ma question. A quoi correspondent exactement les charges spécifiques de la ligne 67 qui correspondent à 374 595 euros de différence, soit un pourcentage anormal de 298,71 %.

Nous notons que les charges de personnel augmentent de plus de 930 000 euros. 930 000 euros en une année, c'est quand même énorme. Et nous voudrions savoir, dans ces 930 000 euros, quelle est la part des cadres A recrutés ces derniers mois dans cette augmentation ? Quelle est la part des cadres A recrutés dans ces 930 000 euros d'augmentation de charges de personnel en 12 mois ?

Dans l'annexe du budget principal, vous passez de 52 433 534,45 euros de dépenses d'investissement à 39 808 668 euros. Plus de 52 millions descendant à plus de 39 millions. Soit une différence de dépenses d'investissement de plus de 12 624 866 euros de 2024 à 2025. Plus de 12 millions de baisse d'investissement, cela fait beaucoup en une année. Cette baisse importante du volume d'investissement sur votre dernière année de mandature n'est-elle pas un aveu d'échec au terme des 6 ans de gouvernance ?

Je poursuis au niveau des questions. Il en est de même pour les recettes d'investissement, où vous passez de 72 148 912 euros à 39 808 668 euros, soit une baisse de 32 340 244 euros. Vous abaissez donc de plus de 32 millions vos recettes d'investissement, et cela en l'espace de 12 mois encore une fois. Vous ne pouvez pas évoquer le contexte national de restrictions budgétaires pour expliciter toutes ces anomalies.

A présent, je vais rentrer dans les détails techniques. Je vous demanderai donc Monsieur PEQUIN, de vous référer à l'annexe de votre budget principal, s'il vous plaît. Donc de la section d'investissement, plus précisément au niveau des dépenses de financement, plus précisément chapitre 16. Pourquoi passe-t-on de 14 560 000 euros en 2024 à 14 787 581 euros en 2025, soit plus de 200 000 euros concernant les emprunts et dettes assimilés en 12 mois ? Vous parlez de stabilité et

de prudence dans votre gestion comptable. On est à moins d'en douter. Donc il s'agit de la page 12 de votre annexe.

Toujours dans la section d'investissement, page 13, plus précisément les recettes d'investissement, vous inscrivez au chapitre 16 la somme dont vous avez parlé tout à l'heure de 12 millions d'euros sur la ligne intitulée emprunts et dettes assimilés. D'où notre question, ces 12 millions qui apparaissent comme par magie dans votre tableau au niveau des recettes d'investissement, comment allez-vous les financer ? Vous allez les financer sous la forme d'emprunts et vous avez évoqué une durée d'endettement. Est-ce que cette durée d'endettement va s'ajouter au quota d'endettement total qui est enregistré à la date d'aujourd'hui ?

Dans les recettes d'investissement, au chapitre 24, aux cessions d'immobilisation, vous passez de 615 000 euros à plus de 3 millions d'euros, soit le triple de recettes d'investissement entre 2024 et 2025 dans vos projections. Donc on parle de cessions d'immobilisation.

Est-ce que cela veut dire, par rapport aux chiffres étonnants des 3 millions, donc 615 000 euros passant à 3 millions, est-ce que vous comptez brader, dilapider le foncier de la commune de Saint-André ? Sinon, expliquez-nous comment vous allez faire pour faire enregistrer plus de 3 millions de recettes d'investissement sur cette ligne.

Je rappelle que la collectivité de Saint-André n'est pas une entreprise et qu'elle n'est pas à même de produire des biens quotidiennement.

Je poursuis dans mes questionnements. Page 15. Dans les dépenses de fonctionnement, à quoi correspondent les autres charges de gestion courante au chapitre 65 et s'élevant à plus de 9 323 054 euros ? Pouvez-vous nous donner le détail de ces charges de gestion courante prévues au chapitre 65, s'élevant à 9 323 054 euros ? Je parle bien de détails des charges de gestion courante.

A quel chapitre correspondent les dépenses du service de communication de la ville ? A quel chapitre, dans les dépenses de fonctionnement, correspondent les dépenses du service de communication de la ville ? Si vous arrivez à les identifier, nous voudrions connaître le montant de ces dépenses liées au service communication de la ville et à quel chapitre ils se rattachent dans les dépenses de fonctionnement. Toujours dans les dépenses de fonctionnement, pourrez-vous savoir à quoi correspondent exactement les charges financières inscrites au chapitre 66 et s'élevant à plus de 2 231 112 euros ?

Je poursuis. Page 17 de l'annexe du budget principal. Dans les dépenses d'investissement, à quoi correspondent concrètement et dans les détails les autres immobilisations financières inscrites au chapitre 27, s'élevant à 700 000 euros ? Les autres immobilisations financières, page 17, inscrites au chapitre 27, à quoi correspondent-elles ?

Page 19, dans les recettes de fonctionnement, à quoi correspond concrètement la somme de 1 843 500 euros, qui est inscrite au chapitre 70, intitulé production, service, domaine, ventes diverses ? S'il s'agit bien de production, service, domaine et ventes diverses, comment pouvez-vous inscrire un montant de 1 843 500 euros en termes de recettes de fonctionnement ? Là encore, est-ce qu'il s'agit encore une fois de vendre des biens fonciers de la collectivité ? La population, je pense qu'elle est en droit de le savoir.

En rapport avec le budget du Parc du Colosse, où est-ce que nous en sommes par rapport aux travaux du bassin de Baignade ? Où en êtes-vous avec vos relations avec la GTOI ? Confirmez-vous ou non une réouverture pour octobre 2025, comme vous l'aviez énoncé lors d'un précédent conseil municipal ?

Enfin, dans votre budget principal, pourquoi n'y a-t-il pas plus de financement concernant l'indemnisation des commerçants du centre-ville de Saint-André ? Nous sommes persuadés qu'il reste des commerçants à indemniser. Pourquoi ne plus avoir enregistré de lignes concernant cette indemnisation des commerçants du centre-ville ?

Nous ne voyons pas non plus dans le cadre de votre budget la création d'un fonds de solidarité à l'attention des commerçants de toute la ville de Saint-André. Ces derniers ont été durement touchés par le cyclone et par les coupures d'électricité. Pourquoi ne pas avoir créé un fonds de solidarité pour pouvoir aider les commerçants de toute la ville de Saint-André ?

Enfin, et c'est là le plus important à nos yeux, il n'y a aucune proposition dans votre budget concernant un réel accompagnement financier des familles de Saint-André. On a entendu parler d'une dépense de 500 000 euros, mais concrètement, est-ce que vous avez prévu une enveloppe particulière pour aider dans les mois à venir les familles saint-andréennes ?

Nous n'avons également rien vu dans votre budget, du moins aucunement évoqué, concernant l'anticipation par rapport à l'été austral 2025-2026. Avez-vous prévu et programmé des travaux de réhabilitation des réseaux de canalisation d'eau sur toute la ville de Saint-André ? Nous l'espérons, en tous les cas, et nous attendons des réponses de votre part. Donc voilà un petit peu les questions que je voulais vous retourner par rapport à la préparation du budget 2025 et nous espérons que vous saurez nous apporter des réponses précises et dans le détail par rapport à toutes ces questions et nous vous en remercions d'avance.

Mr le Maire

- Bien, c'est beaucoup de questions. Je vais répondre une partie des questions et puis mes collègues vont vous répondre sur les autres points et si ça se trouve aussi des administratifs. Alors, en tout début d'intervention, vous demandiez à quoi correspondaient ces charges, c'est Garance, tout simplement. Ensuite, concernant les charges du personnel, vous vous étonniez du montant. Eh bien, tout simplement parce que nous, on a mis 10 millions sur le petit personnel. Chaque année, 10 millions. Pourquoi ? Parce que je me répète à chaque fois, je dis ça, mais ce n'est pas un plaisir de dire ça. Cet après-midi, encore, j'étais en train de dire quand je suis arrivé en mairie, j'ai trouvé du personnel à 43 ans de service, 692 euros. Et la quasi-totalité des femmes étaient en dessous du SMIC, 700 euros, 800 euros. Vous savez, moi, je ne peux pas l'accepter. Je l'ai dit en début de mandature, si je dois gérer une entreprise comme ça, si on ne met pas les moyens, je rentre chez moi. Je ne peux pas. Il y a certains qui vivent bien, il y a certains qui sont titulaires et qui ont passé des concours, aucun souci, mais il y en a d'autres qui ont été titularisés par affinité, vous le savez. Et tout ça, ça coûte de l'argent au fur et à mesure, parce que toutes ces femmes, moi, je dis des femmes, essentiellement des femmes, qu'on a oubliées, les pauvres, qui, jusqu'à aujourd'hui, à 67 ans, viennent me voir pour me demander à continuer de travailler parce que leur retraite ne dépasse pas 500, 600 euros.

Comment peut-on laisser les gens travailler toute une vie, qu'elles soient agent dans une école, cadre supérieur ou j'en sais trop rien, mais moi je suis désolé, la dignité des gens, on ne joue pas avec ça. Et moi je n'ai pas joué avec ça puisque j'ai mis 10 millions rien que pour revaloriser le personnel. Et c'est pas suffisant, puisqu'il y a encore beaucoup de situations à régulariser.

2024-2025, vous dites qu'il y a une baisse sur les investissements. Mais ce que vous oubliez de dire, c'est que cet investissement énorme qu'on a pu produire post covid, c'est parce qu'il y avait des dispositifs exceptionnels, plan de relance de l'Etat, REACT UE, l'Europe, la Région. Et à ce moment-là, j'ai mis les collaborateurs au travail, et je leur ai dit, vous savez, si vous faites bien les dossiers et que vous êtes bons dans les dossiers, on va pouvoir capitaliser. On a été bon, on a été l'une des meilleures communes à La Réunion à avoir sollicité tous ces fonds exceptionnels post covid. Donc, les années passant, ces dispositifs n'existant plus, forcément, puisque, vous savez, le

budget moyen de la commune avant 2020 était de l'ordre de 11-12 millions. On a investi, là, en 4 ans, 150 millions. Et on maintient un budget à peu près de 21 millions d'investissements.

Donc, il n'y a pas de baisse, on revient dans une situation normale, mais on ne peut pas être post-Covid et bénéficiant des plans de relance, de REACT UE toute notre vie. Ce n'est pas envisageable du tout.

Vous parliez aussi de brader le foncier, non, on ne brade pas le foncier. Tous les fonciers qui ne sont pas stratégiques pour la commune ont permis à un chef d'entreprise, à un porteur de projet, et bien de l'acquérir parce qu'ils ne sont pas stratégiques. Plutôt que de laisser ces fonciers, comme c'était le cas sous votre mandature, être occupés que par des squatteurs qui n'ont ni titre ni bail et qui montent dessus, qui construisent des maisons. Ça, vous le savez, ça. Plutôt que de laisser ces fonciers là et être squattés par les gens, eh bien, on se dit quand le foncier n'est pas stratégique, vous voyez, par exemple, un foncier qu'on a considéré stratégique, eh bien, on va faire le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie, campus universitaire, et autre chose. Mais quand il s'agit d'un foncier chemin Lefaguyès, là où on avait à une époque envisagé une maison mortuaire, quand vous êtes arrivé en 2014, vous l'avez jeté à la poubelle, on est revenu, le foncier est toujours là, mais en friche.

Il y avait déjà quelqu'un qui commençait à avancer sur le terrain parce qu'il voulait le squatter. Eh bien, on s'est dit que ce foncier n'est pas stratégique. Y a-t-il des porteurs de projets ? On regarde avec le service économique et on voit les demandes qui sont faites, et on vend aux privés qui veulent travailler, qui veulent avancer, qui créent de l'emploi. C'est ça, on ne brade pas, on vend. Mais brader, c'est un grand mot. C'est de dire je brade, je vends à mes copains, comme ce fut le cas à un certain temps. Combien d'entre vous, des copains et des coquins, qui aujourd'hui payent l'impôt sur la fortune par le bon cœur de ces mandatures-là qui se sont succédées durant 42 ans ? Nombreuses sont ces personnes qui ont bien prospéré. Personne ne peut nier ça. Mais c'est comme ça, c'est comme ça. Aujourd'hui, il y a une gestion en bon père de famille, une gestion rigoureuse.

Vous pouvez appeler ça brader le foncier. Moi, j'appelle pas ça brader le foncier, puisque quand on est arrivé, on a pu constater des terrains occupés partout, illégalement, sans titre, sans bail, comme ça. C'était comme ça, c'était dans l'air du temps. Je suis désolé, mais j'étais obligé par souci aussi de l'argent des autres. Parce que quand on gère une municipalité, quand on est aux responsabilités, on doit avoir aussi ce souci-là de dire mais qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on prend des décisions même si ça ne plaît pas ? Mais c'est comme ça. C'est qu'on ne peut pas s'amuser, on ne peut pas laisser des gens squatter des terrains qui ne sont pas eux, qui construisent des maisons pour enfants et tout, sans permis, tout ça. Ça, c'est fini, cette ère là. C'est fini. Peut-être certains attendent encore ce retour. Mais je vous souhaite vraiment bonne chance. En tous les cas, moi, je n'aurais rien à regretter de voir ça.

Mais en tous les cas, ce n'est pas ça la norme. La norme, c'est vraiment de gérer strictement, rigoureusement les deniers publics. Ça, c'est la règle. Mais on a pu faire ça un certain temps. Aujourd'hui, c'est compliqué. C'est très compliqué parce que les choses ne se passent plus comme en l'an 40 où on passait sur un certain nombre de choses. Aujourd'hui, c'est très surveillé. Et donc, je vous souhaite bon courage si vous voulez revenir aux affaires et continuer dans la même lignée.

Sur le bassin de Baignade, moi je voulais dire que, oui, les choses avancent, ils travaillent, mais il y a quelque chose que je voulais aussi vous dire, allez faire un petit tour dans le parc du Colosse, parce que ce parc, quand il a été fait, il fallait absolument, faire dans la précipitation, il fallait le livrer avant les élections. Tous les poteaux qui portent des lampadaires, regardez l'immensité et le poids du poteau, quand les experts sont venus, il y a ça de béton dessous, tous sont couchés, sont arrachés, tous, sans exception. Des poteaux en bois, j'ai vu ici et là, qui sont couchés, mais des poteaux comme ça, et quand l'expert nous a dit, mais ça ne peut pas, il y a ça de ferraille et ça de béton dessous.

Quand on fait des choses de cette manière-là, ça ne peut pas tenir. Quand on fait des choses dans la précipitation, coûte que coûte, il fallait livrer avant les élections, moi, je pense qu'on fait des erreurs.

C'est une erreur qu'on assume aujourd'hui. On a déjà vu l'assurance, et l'expert est déjà passé, a constaté, il a dit ce qu'il avait à dire. Il a dit qu'il n'y a pas suffisamment de béton. On ne peut pas faire des poteaux de cette dimension avec ça de béton dessous.

Bon. Voilà, moi, je crois que j'ai plutôt répondu. Alors, pour aider les familles Saint-Andréennes, qu'est-ce qu'on envisage et tout ça, c'était aussi une question. Moi, j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui, je vous le dis vraiment, solennellement, depuis Garance, moi, je préfère dire moi, je me sens seul, aucune collectivité nous aide, ni la Région, ni le Département, ni l'Etat. L'Etat nous a aidé pendant post-cyclone sur des moyens en homme, il y avait la Sécurité Civile, il y a eu le RSMA, l'Etat nous a quand même donné un coup de main, mais vous savez, s'agissant du Département, dès le début, j'ai demandé, parce qu'on avait une assistante sociale qui croulait sous le poids des gens qui étaient en centre d'hébergement, j'avais demandé qu'on fasse un bloc commun, puisqu'il s'agissait du social, et certaines familles relevaient aussi du Département, parce qu'avec enfant en charge. Aujourd'hui, j'ai appris, j'ai appris qu'ils l'ont fait à Saint-Benoît, ils l'ont fait à Bras-Panon, pas à Saint-André.

Ils l'ont fait à Saint-Benoît, pas à Bras-Panon, pas à Saint-André. Aucune aide. Et on assume tout, depuis le début, seul. Moi, je le dis ce soir en conseil municipal, quand Valls est venu ici, quand Valls est venu ici, j'étais en Préfecture, vous savez ce que je lui ai dit ? J'ai dit « Monsieur le Ministre, vous savez, là, je suis dans une salle, regardez la quantité d'élus qu'il y a. Il n'y en a pas un qui cause avec l'autre là-dedans. Tous se regardent en chien de faïence. Tous sont déjà en préparation des élections ». Parce que moi, ce que j'attendais, c'est que le Département et la Région se mettent autour d'une table et se disent « bon, voilà, est-ce qu'on peut mettre de côté ces choses qui sont un peu superflues et on peut dégager une somme pour aider les villes qui sont impactées, mais impactées sérieusement par les dégâts du cyclone ?

Jamais ces deux collectivités ne se sont réunies pour travailler sur un plan d'urgence sociale. Ok quand j'ai demandé à ce qu'on vienne ici nous aider, qu'on travaille main dans la main dans le domaine social, ça ne s'est pas fait. Mon courrier est là, j'ai demandé à Monsieur le Président du Département. J'ai pas vu d'aide, ce n'est pas pour moi, c'est pour les habitants. Si on travaillait main dans la main pour sortir de cet événement, ben peut-être qu'on aurait pu aider des familles. Et sauf qu'on me dit que, quand on envoie une association qui s'appelle Eden, je crois Eden, je ne sais trop quoi, mais on m'a dit qu'on a dit là-bas au Département qu'il faut transmettre les noms des personnes chez qui on va à Jean-Marie VIRAPOULLE, à Madame BEN HAMIDA. C'était ça le plus urgent. Je dis mais transmettez, il n'y a aucun souci, transmettez, il n'y a pas de problème.

Moi, ça ne me gêne pas, moi, qu'on transmette les noms, les téléphones, ce n'est pas du tout mon souci, mon souci c'est qu'on nous aide, qu'on comprenne la situation de détresse des Saint-Andréens. Vous savez, il y a plus de 200 toitures arrachées, partiellement ou totalement, 200. Quelquefois, il ne manque pas grand-chose, il manque 10 feuilles tôles, mais quelquefois il n'y a plus de toiture du tout. Et comment on va relever ce défi ? On attend l'Etat, on attend Manuel Valls ?

Manuel Valls est venu ici, moi je lui ai dit, je n'attends rien de vous Monsieur, il était en face de moi, il baillait, il dormait, il revenait de la Nouvelle-Calédonie, qu'est-ce que vous voulez ? Il ne peut pas nous comprendre, on a subi un cyclone comme ça, un Ministre vient ici deux jours. Excusez-moi mais c'est se foutre de nous parce que quand il est à La Réunion, il peut aussi travailler en télétravail et lâcher son bureau parisien, rester ici au moins une semaine pour vraiment comprendre tous les dégâts, tous les dégâts, que ce soit dans l'agriculture, chez les gens, sur nos routes et les dégâts, les dégâts qui nous affectent. On n'a pas vu ça, on est toujours dans le même système, c'est la politique, la petite politique, il n'y a pas de grande décision d'hommes, de femmes

qui prennent des décisions pour les gens, les gens qui sont pauvres, qui attendent parce que sous ces maisons où il n'y a plus de toiture, il y a des enfants aussi, il y a des bâches. Et après, vous allez me dire, oui, BEDIER ceci, BEDIER cela.

Mais faites comme vous voulez. Moi, je me bats pour les gens. Je me bats pas pour qui que ce soit, moi, parce que moi, là, je suis rien, moi. Moi, je suis « UN ». En face, il y en a 60 000. S'ils n'ont pas compris ça, quand ils étaient en ville des gens de Bras-Panon et Saint-Benoît et Saint-André était oublié, ce n'est pas BEDIER que vous pénalisez, c'est la population de Saint-André. C'est ça qu'il faut comprendre. Ça, c'est la vérité, ça.

Parce que le courrier, il est sans réponse. Il est daté... Mon Dieu, ben, ça fait longtemps. Et je l'ai croisé au tout début, au tout début du cyclone. Pas de problème. Je vous ferai appeler par un membre du cabinet.

Mais bon, il n'y a pas de résultat. Il n'y a pas d'organisation. On était obligé de courir à droite, à gauche pour aider les gens. Jusqu'à aujourd'hui, on le fait. Mais on le fait avec toute la force qui nous anime. Parce que ce sont des gens. Ce sont des pères, des mères de famille, des enfants. C'est tout. Moi, je ne peux pas vous dire plus que ça. Mais j'aurais aimé que dans cette situation, on oublie singulièrement la politique. On oublie pendant un certain temps, on fait une parenthèse politique et on se dit ben il faut qu'on travaille ensemble main dans la main je n'ai pas vu, je vous dis sincèrement jusqu'à aujourd'hui je n'ai pas vu l'ombre d'un geste à ce niveau-là. Rien. On continue malgré tout ; il ne faut pas baisser les bras, on s'en sortira. Les dégâts on va les réparer petit à petit. Certains vont faire jouer l'assurance, mais ceux qui n'ont pas d'assurance il faut qu'on trouve une solution pour eux. On me dit ben on va faire jouer un fonds pour réhabiliter les cases et tout. Mais dans combien de temps ?

Parce qu'ici, la Réunion, si on prend les routes départementales et les routes régionales, combien de milliards on va mettre dans la route ? Combien de milliards ? Je l'ai dit devant Valls. Je lui ai dit, Monsieur le Ministre, vous connaissez le nombre de milliards qu'on va mettre dans les routes pour rendre la route lisse comme un billard ? Sauf qu'on n'a pas fait le diagnostic de la Réunion. Faire le diagnostic de la Réunion, de cette Réunion malade, c'est prendre en considération le taux de pauvreté, le taux de précarité avant de faire des routes à coups de milliards. On déverse des milliards quand on est pauvre.

Commençons par le commencement. Doucement. Après, quand on est riche, quand on arrive, comme Monaco, tout ça, là on fait la route à coups de milliards. Mais pour l'instant, il fallait que vous imaginiez, que vous fassiez une parenthèse sur ces choses-là. Je finis là-dessus. Rares sont les fois, quand je quitte Saint-Denis le soir ou je sors dans l'ouest ou le nord, je monte sur Saint-André, rares sont les soirs sur cette portion de route où il n'y a pas de travaux. Change barrières de sécurité, je ne connais pas moi si certains font exprès le soir pour casser les barrières de sécurité parce que ça arrange leurs camarades, mais tous les soirs on est dévié, il y a des travaux et c'est des centaines de millions, c'est des centaines de millions, ça, ça profite à qui ? Moi je dis qu'aujourd'hui, là, il y a des gens qui ont beaucoup plus besoin de cet argent que de ceux qui profitent depuis un certain temps dans les routes, les routes, les routes, tout le temps les routes. Moi je ne me dis pas qu'il ne faut pas faire les routes, mais à un moment donné quand les routes sont en bon état, il faut arrêter de les lisser.

Voilà, c'est ce que je pouvais dire, si je n'ai pas répondu à toutes les questions, je laisse le choix aux autres de répondre. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur SINARETTY ?

Mr SINARETTY

- Bien, Monsieur le Maire, chacun connaît ici cette vieille chanson du groupe Ziskakan « Mon pays bateau fou, oussa ban na y ral à nous » Je ne suis, vous pouvez vérifier dans les procès-verbaux

antérieurs des conseils municipaux, je ne suis jamais intervenu lors d'une présentation du budget, que ce soit orientations budgétaires ou budgets primitifs. Jamais. Votre 1^{er} adjoint, cher Jean-Marc PEQUIN, disait à l'instant que c'est son 5^{ème} ou 6^{ème} budget qu'il présentait, et malgré le brio de son animation, quand on cherche sur le fond que le vernis se ridule, il n'y a plus rien, parce que Saint-André est devenu le fameux bateau fou. C'est plus mon pays, ou alors mon pays, c'est la ville de Saint-André. Et c'est très malheureux. Et ceci pourquoi, et je vous fais à tous les deux cette remarque, Maire et 1^{er} Adjoint, parce que vous ne savez pas travailler. Tout à l'heure vous-même vous l'avez dit, je suis seul, je vous le confirme. Tout à l'heure vous l'avez dit, qu'est-ce que j'ai à attendre d'un ministre qui passe ? Je lui ai dit : « Monsieur le Ministre, je n'ai rien à attendre de vous ». Mais à partir du moment où vous dites à un Ministre qui s'est déplacé jusque dans notre territoire, qu'il s'appelle Pierre, Paul, Jacques ou Philippe, ou je m'en contrefiche, je n'attends rien de vous, vous n'aurez rien de lui.

C'est ça, la réalité. Vous ne savez pas travailler et vous n'avez pas su travailler pendant ces 5 années, peut-être cette 6^{ème} année. Et j'attendais, je me suis dit, avec espoir, je me suis dit, cette année, c'est sûr, dans la présentation du budget primitif, il y aura des orientations, il y aura une perspective, il y aura une prospective pour les familles, pour le développement économique, pour l'animation du centre-ville, l'animation commerciale du centre-ville. Enfin, nous allons traiter le Chemin Lagourgue. Non, vous faites l'Avenue-Ile-de-France, qui nécessite pas en tout cas, qui est beaucoup moins dangereuse. Le Chemin Lagourgue, vous en avez fait quoi ? A chaque fois qu'il commence à pleuvoir en ville, le Chemin Lagourgue devient un fleuve.

Mr le Maire

- C'est un héritage.

Mr SINARETTY

- Oui, c'est un héritage. Et l'héritage en question, vous le traitez quand ? Vous préférez l'héritage en question, vous savez ce que vous en faites ? L'héritage qui vous a été laissé, à savoir les terres de la commune. Vous les vendez à des amis, vous les vendez à des copains, et moi, je vous le dis, oui, je confirme, je confirme que vous vendez des terrains... Je vous l'ai déjà dit, mais je vous le répète. Oui, je confirme que vous avez vendu des terrains de Lefaguyès à des copains. Coquins, je ne sais pas, mais copains, oui.

Vous avez dit, ah oui, mais c'est parce que vous n'avez pas su mettre des lampadaires dans le Colosse. Moi, c'est un bougre qui met des lampadaires dans le Colosse et que le lampadaire est tombé ? Ce sont des entreprises sous la garantie décennale, etc. Vous dites que vous avez trouvé le Parc du Colosse dans un état lamentable. Vous savez, nous, quand nous sommes arrivés en responsabilité en 2014 comment nous avons trouvé le parc du Colosse ? Vous, vous dites que c'était un Parc Colosse, nous nous l'avons trouvé en parc Cabri.

Et ça, c'était bien vous qui étiez le 1^{er} Adjoint à ce moment-là, de 2008 à 2014. Un parc Cabri que nous avons transformé en Parc Colosse et dont aujourd'hui, vous en êtes l'héritier. La preuve en est, vos conseils municipaux, vous les organisez ici depuis 6 ans. Disons 5 ans et demi, vous voulez bien.

Donc, à partir de ce moment-là, Monsieur BEDIER, Monsieur le 1^{er} Adjoint, et c'est surtout à vous deux que je m'adresse, il faut peut-être mettre un peu d'eau dans votre vin, apprendre à retisser un réseau d'élus, apprendre à communiquer et à parler avec le président de la CIREST.

Vous avez vos représentants qui sont élus dans les commissions là-bas. Il faut les faire monter au créneau pour les faire travailler et dégager des fonds pour la commune de Saint-André. Vous avez une brillante élue à la Région qui est dans les petits souliers, les petits papiers de la Présidente. Il faut qu'elle fasse ce qui est nécessaire pour ramener des subventions régionales...

Mr le Maire

- Respectez quand même Madame TOPLAN.

Mr SINARETTY

Je respecte tout le monde et je n'ai nominativement désigné personne. Je vous ai dit que vous avez une élue qui siège à la Région, qui est dans votre majorité. C'est le cas ou c'est pas le cas ? C'est le cas. Dans ce cas-là, vous lui demandez de faire son travail et de ramener les fonds régionaux à la Région pour que vous puissiez travailler. Vous l'avez aidée à être élue, cette dame. Mais profitez-en maintenant. Ensuite, il y a l'autre gros paresseux de député de la 5^{ème} circonscription qui s'appelle Jean-Hugues RATENON.

Mr le Maire

- Comment vous avez dit ?

Mr SINARETTY

- J'ai dit ce paresseux de Jean-Hugues RATENON. Vous pouvez l'écrire et vous pouvez le lui dire.

Mr le Maire

- Le gros, vous avez dit ?

Mr SINARETTY

• - C'est Alain SINARETTY qui l'a dit, c'est un paresseux.

Mr le Maire

- Monsieur, si vous continuez, je vous coupe le micro. Vous n'avez pas le droit de traiter les gens de gros.

Mr SINARETTY

- A chaque fois que j'interviens, vous voulez couper le micro.

Mr le Maire

- Mais non, mais c'est de l'insolence. C'est un député.

Mr SINARETTY

- Et alors, le député en question, il n'a qu'à faire son travail. C'est-à-dire aller dans les couloirs ministériels pour aller décrocher des fonds, et notamment des fonds verts, que vous pourriez amener sur la commune de Saint-André...

Mr le Maire

- J'ai juste envie de boucher mes oreilles.

Mr SINARETTY

- Vous pouvez boucher ce que vous voulez. Vous êtes seul, de toute façon. Vous pouvez boucher ce que vous voulez, sauf que vous ne pourrez pas désormais, arrêter l'antipathie. D'accord ? C'est ça, le fond.

Mr le Maire

- Est-ce que vous pouvez être un peu plus explicite dans vos propos ? Quand on parle de budget, soyez un peu plus concret, de manière à ce que ceux qui sont là comprennent des choses concrètes sur le budget à proprement parler. C'est possible, ça ?

Mr SINARETTY

- Je suis exactement dans la même tonalité que vous, parce que vous n'avez donné à mon collègue aucune réponse sur le fond. Aucune. Et vous avez renvoyé soit à votre 1^{er} Adjoint ou bien, sinon, aux services. Mais les services ne sont pas là pour nous répondre, pour répondre aux élus. C'est vous, le Maire. C'est vous qui focalisez. C'est vous qui êtes l'auteur de ce désastre. C'est vous qui êtes l'auteur de cette ruine. Donc c'est à vous d'en répondre parce que vous en portez la responsabilité. Et je vous confirme effectivement que vous êtes seul, parce que depuis 5 ans, vous vous êtes fâchés avec tout le monde, avec tous ceux qui détiennent le pouvoir de décider, et surtout de diriger un peu d'argent public de l'État, de la Région, de Département, etc... vers la commune de Saint-André. Et aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, les Saint-Andréens souffrent.

Et vous n'avez rien, absolument rien, et encore moins aucune méthode pour soulager cette souffrance. Dans un instant, le rapport qui suit est encore mieux. C'est la cerise sur le gâteau. C'est votre programme 2026-2032. Mais vous prenez les gens pour qui ? Pourquoi ? Vous êtes incapables de présenter un budget primitif au demeurant. Incapables. Je confirme votre incapacité ce soir.

Je ne blâme aucun administratif. Je n'ai rien à leur reprocher. Je vous reproche, à vous, qui êtes le Maire de Saint-André, qui êtes le patron des services municipaux et qui êtes le responsable de ce conseil municipal. C'est à vous que j'en fais le reproche. Voilà Monsieur BEDIER, c'est ça votre budget primitif.

Mr le Maire

- Monsieur SINARETTY merci, merci beaucoup, merci de votre intervention. Écoutez, j'essaierai de m'améliorer puisque j'ai compris que je suis un naze, si je peux m'exprimer ainsi. Et j'essaierai de faire des petits progrès comme ça pour améliorer la ville, parce que quand je suis arrivé, la ville était belle, splendide, lumineuse, ambitieuse, ambitieuse, beaucoup d'ambition. Et moi je suis arrivé, malheureusement, compte tenu de mon incompétence, j'ai tout raté. Mea culpa mes amis, excusez-moi, la parole est à qui ? Monsieur VIRAPOULLE ?

Mr VIRAPOULLE

- Merci. Alors, avant d'intervenir, j'ai 2 petites questions à poser. La 1^{ère} question, c'est..., je relaie l'inquiétude des agents municipaux aujourd'hui, puisqu'il y a eu une baisse de salaire au mois de janvier de cette année. Cette baisse de salaire de 20, 30 euros, voire plus pour un certain nombre d'employés, au bas salaire, et la mairie s'est engagée à corriger le tir, ce qui était le cas au mois de février. Là, un certain nombre d'agents, c'est une question, c'est pas une accusation, c'est une demande d'information, mais de nombreux agents sont revenus vers moi et vers d'autres collègues de l'opposition pour dire nous avons perdu 15 euros, 20 euros, et j'aurais aimé comprendre. Je suis pas là pour faire le procès, mais je veux comprendre pourquoi on se retrouve dans la même situation ? A-t-on une explication à cela ?

Parce qu'aujourd'hui, ces agents n'ont aucune explication à la baisse de leur salaire. Et 20 euros, quand on est en situation difficile comme eux, c'est beaucoup. Ils sont à l'euro près. Donc c'est une question qui a besoin d'un éclaircissement.

Mr le Maire

Ok. Monsieur PADRE.

Mr PADRE

La situation a été rétablie, comme vous l'avez dit, depuis le mois de février, donc il n'y a pas de changement aujourd'hui là-dessus. En tout cas, à mon niveau, je n'ai pas eu de remontée de ces agents sur les pertes de salaire, donc à l'occasion, ce serait peut-être bien qu'ils puissent déjà s'adresser à leur supérieur hiérarchique au préalable pour obtenir des explications. Ensuite, c'est évidemment au cas par cas qu'il nous faut regarder les situations, puisqu'effectivement, aujourd'hui,

il peut y avoir des variations sur les salaires d'un mois à l'autre en fonction des absences, notamment des personnes. Donc là, en l'absence d'éléments précis, je ne peux pas apporter de réponse sur des cas particuliers.

Mr VIRAPOULLE

- Écoutez, je vais demander aux agents de se rapprocher de leur supérieur hiérarchique, bien évidemment, pour ceux que je fréquente, et pour les autres, ils ont leur supérieur hiérarchique, les syndicats, la DRH, mais je vous alerte parce que je n'ai pas... Là, il entend mieux ? Bon, excuse. Je vous alerte parce qu'il n'y a pas eu un cas, il y a plusieurs cas qui me sont remontés. Après, une question technique avant de rentrer dans l'intervention. Au chapitre 67, charges exceptionnelles, nous avons un montant qui est de 500 000 euros cette année, alors que l'année dernière, il était beaucoup moins important. Que recouvre ce chapitre 67 ? A quoi correspondent ces 500 000 euros, précisément, s'il vous plaît ?

Mr PADRE

- Nous avons mis en provision 500 000 euros sur du fonctionnement pour couvrir les frais de Garance. Alors je veux dire en fonctionnement, tout ce qui est ramassage d'ordures, etc. Donc c'est à ce titre que nous avons mis ces 500 000 euros.

Mr VIRAPOULLE

- 500 000 euros donc c'est pour le post Garance.

Mr PADRE

- Post Garance, sachant qu'on a aussi 1 million en investissement qui est fléché sur la section d'investissement.

Mr VIRAPOULLE

- Charge exceptionnelle chapitre 67. Et pour les intérêts moratoires, vous n'avez pas intégré dans votre budget ?

Mr PADRE

- Intérêts moratoires, ça figure au chapitre 65.

Mr VIRAPOULLE

- 65 ? Et quel est le montant, s'il vous plaît ?

Mr PADRE

- Aujourd'hui, il y a une provision, mais je dis de mémoire, je crois... Il y a une provision qui est à 5 000, 5 000 euros, mais l'objectif, c'est de ne pas payer d'intérêts moratoires.

Mr VIRAPOULLE

- Ok, c'est bon. Merci. J'en viens à mon intervention. D'abord, je voulais faire une petite remarque préalable à Monsieur le Maire. A vous écouter, vous étiez hors sujet par rapport aux questions qui ont été posées par mon collègue. Monsieur SINARETTY, avec le ton qui est le sien, son style, a dit les choses aussi, parce que là, j'avais l'impression d'avoir devant moi l'opposant municipal qui était sur la tribune en train de faire sa campagne électorale. Mais vous avez changé de costume. Vous êtes Maire aujourd'hui, Monsieur BEDIER. Prenez votre costume de Maire et cessez de faire le procès des autres.

Mr le Maire

- Le costume, il est trop grand pour moi.

Mr VIRAPOULLE

- Ah, ça, vous pouvez dire. C'est le sentiment que j'ai quand je vous vois. Franchement. « Ou prend li, mais là ou la même pas pris à li. Ou croyait à ou encore dans l'opposition ? Ou lé élu maire. Et là, dans un an, l'élection se rapproche. Essaye d'intégrer le fait que ou lé Maire ».

Alors, nous arrivons au principal sujet, c'est-à-dire le budget. La présentation de ce budget 2025 s'inscrit dans un contexte particulier, puisque la ville de Saint-André est placée par l'Etat depuis août 2024, et pour la 1^{ère} fois de son histoire, en alerte potentielle en raison d'une situation financière dégradée. Alors que j'entends qui gère en bon père de famille, que tout va pour le mieux, que la situation était saine, que ce n'était pas le cas avant, on peut dire ce qu'on veut. Mais si le Préfet et le directeur des finances publiques vous ont alerté et ont transmis à Monsieur le Maire un courrier pour dire que les ratios d'endettement, que la situation de l'épargne, que la situation financière se dégrade et qu'il faut une surveillance rapprochée, c'est qu'il y a un problème, Et qu'il y a une large différence entre toute la propagande que vous annoncez toute la journée et la réalité financière de la commune. C'est pas Joé qui dit, c'est pas Jean-Marie qui dit. Ce sont les spécialistes des finances et le représentant de l'Etat.

La messe est dite sur votre situation et sur votre bilan financier, Monsieur le Maire. C'est un budget voté aussi, 1^{er} élément, 1^{er} budget après la lettre potentielle. 2^{ème} élément, on vote un budget après le passage du cyclone destructeur Garance qui a particulièrement touché notre ville.

De nombreux habitants sont en situation de détresse, impactée fortement. La précarité a augmenté suite, effectivement, au passage de Garance. De nombreux bâtiments et équipements publics ont été détruits ou largement dégradés.

Et le temps de la reconstruction était venu à travers ce budget. C'est sûr que vous ne pourrez pas tout, mais on devait ressentir qu'il y avait une impulsion pour reconstruire la ville, reconstruire les bâtiments publics, mais reconstruire sur le plan humain et social aussi.

Eh bien, on ne retrouve pas ça du tout. Ce budget vient confirmer qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses. En tout cas, c'est le sentiment que nous avons au vu des éléments de votre budget. C'est un budget de misère et insincère, car il ne prend pas en compte les dépenses réelles de la commune. Il sous-évalue ces dépenses.

Je reviens sur les investissements, comme l'a évoqué notre collègue tout à l'heure, Monsieur Ludovic BARBE. Les investissements ont baissé de 22 % pour le budget principal, il sont quasiment nuls au niveau du Colosse, près de 100 %, 20 000 € et de près de 50 % sur l'ANRU. C'est conséquent. C'est beaucoup. Alors on peut parler du post-covid, etc., REACT UE, oui, mais là, la différence est très importante. Et cette différence n'était pas attendue dans les plans pluriannuels d'investissement que vous aviez réalisés précédemment. Ce n'étaient pas ça, les objectifs. Vous n'atteignez pas vos objectifs en matière d'investissement. C'est le signe que nous avons un budget de misère et c'est le signe que la situation financière est dégradée. Ce qui est bien plus grave, c'est que votre chapitre investissement ne prend pas en compte la réalité des travaux à réaliser pour réparer les équipements municipaux dégradés.

Suite à Garance, vous avez inscrit un million d'euros, c'est bien ce que j'ai entendu, c'est bien ce qui est inscrit dans le budget, ce que j'ai vu et que j'ai lu. Et vous avez annoncé, publiquement, que vous avez dépensé, et c'est louable, 700 000 euros pour la rentrée scolaire, pour réhabiliter le bâti scolaire, pour faire en sorte que la rentrée se passe dans les meilleures conditions. Alors, un million moins 700 000, égale 300 000 euros. Donc il reste nous 300 000 euros dans les caisses, pour réparer les bâtiments et les équipements de la ville, qui ont été dégradés par Garance. C'est pas raisonnable d'écrire ça. C'est ce qu'on appelle un budget insincère. 300 000 euros, c'est sous-évalué.

Je vous cite quelques exemples. Quelques exemples. École Dr Martin, les enfants de la CM1 ont dû quitter les classes du haut. Et les enfants, donc, de la classe CM2 sont allés au collège Fayard, parce que l'école Dr Martin est dégradée aujourd'hui. Sans compter que les travaux de l'école Dr Martin n'étaient pas achevés précédemment. C'est pas tout. Sur l'école des Capucines, il y a eu des petits travaux qui ont été faits par rapport au faux plafond qui est tombé, mais il y a encore des problèmes. Et si ça n'était que les écoles, les 300 000 euros auraient peut-être suffi.

Mais parlons des équipements sportifs. La semaine dernière, les Léopards n'ont pas joué parce que le stade est fermé et de nombreux stades de foot et sportif aujourd'hui ne sont pas opérationnels, sont fermés pour cause d'insécurité, parce que l'état est dégradé, que les travaux n'ont pas été réalisés. L'équipe de football féminine de Ravine-Creuse, on parle, on est dans le concret là, les chiffres on peut tout leur faire dire, mais là on est dans la réalité de la vie, l'équipe de football de Ravine-Creuse, féminine, n'a pas pu s'entraîner parce qu'il y a un toit qui a volé sur le stade de foot et sur le terrain de foot, il est impraticable. Aujourd'hui ils ont demandé le report de la compétition parce qu'ils n'ont pas pu s'entraîner, le stade est impraticable aujourd'hui, les vestiaires sont dans un triste état, le CASE à côté c'est pareil, la plupart des CASE sont fermés aujourd'hui, pour ne pas dire la totalité des CASE sont fermés, le gymnase de Mille Roches, le toit est dégradé aujourd'hui. 300.000 euros pour tout ça là ?

Mr le Maire

- Oublie pas qu'on a l'assurance, n'oublie pas qu'on a des assurances.

Mr le Maire

- Permettez-moi de finir, Mais alors vous n'inscrivez pas la dépense donc ? Alors on a des assurances, vous n'inscrivez pas la dépense ? Ben il faut inscrire la dépense ? Vous inscrivez la recette à côté. Vous n'inscrivez pas la dépense, vous dites, nous avons prévu 1 million d'euros, vous avez déjà dépensé 700.000 euros, il reste 300.000 euros, c'est tout ce que je vous dis moi aujourd'hui, vos dépenses sont insincères. Les CASE, les gymnases, les terrains de foot, les écoles, sans compter on a perdu Saint-André, on a perdu la cure de Saint-André qui est un bâtiment municipal.

Et encore, c'est ce que moi j'ai vu et ce que je connais. Parce qu'aujourd'hui, l'opposition connaît un certain nombre de choses, a des faits avérés, mais n'a pas une vision exhaustive des dégâts qui y sont constatés. Je parlerai d'ici au Colosse. On pourra dire que l'état n'était pas bon, etc. D'abord, il n'y a pas qu'au Colosse que les choses se sont dégradées. Mais ici, les toits, une bonne partie se sont envolées.

Une bonne partie, il y a des bâches dessus. Moi, je suis allé voir les commerçants aujourd'hui, sur la partie centrale des commerces. Il n'y a plus de toit et les bâches fuient. Comment ils travaillent là ? Et là, vous avez inscrit 20 000 euros de dépenses dans le budget du Colosse ? Où ça nous ça va ? Où ça nous ça va ?

C'est le bateau fou, elle est vraie, on a raison. On ne peut pas dire mieux. Mais c'est une catastrophe. Première fois depuis que je suis élu que je vois un budget complètement déconnecté de la réalité. On a l'impression que vous avez une majorité municipale qui vit dans sa bulle, et puis la réalité à côté. On a l'impression que, comme on n'a plus d'argent, on nous raconte un film, vous faites de la com, mais vous ne faites pas du budget. C'est ça, l'impression que j'ai aujourd'hui. Parce que c'est grave de sous-estimer les dépenses comme ça. C'est tellement évident. C'est tellement évident.

Au chapitre de fonctionnement, maintenant, au chapitre de fonctionnement, nous avons le CCAS. Moi, j'ai lu, dans le budget et dans la présentation du budget, que le budget du CCAS a baissé

de 700 000 euros, passant de 2 900 000 euros à 2 200 000. C'est dans la présentation. J'invente pas les chiffres.

Alors que dans toutes les communes, ils raclent le fond de tiroir pour essayer de mettre le budget sur le CCAS pour aider les plus pauvres. Ici, ils baissent le budget du CCAS après le cyclone Garance. Allez comprendre. Où vit-on, c'est si dégradé que ça la situation financière, pour baisser le budget du CCAS. Alors on pourra me raconter, oui, on a dit 2,9 millions par rapport au BS voté dans les 15 derniers jours de l'année. Ça fait 2,9 millions même, 700 000 euros d'écart. Alors que par exemple à Saint-Benoît, ils ont fait une dotation exceptionnelle de 500 000 euros au CCAS pour Garance. Je prends cet exemple, j'aurais pu prendre d'autres, mais c'est vrai que c'est l'Est qui a été le plus touché.

Mr le Maire

- Faut faire l'éloge de vos amis...

Mr VIRAPOULLE

- Je ne comprends pas cette baisse. Si je continue, parce qu'il n'y a pas que Garance, mais quand même, Garance, finalement, met en avant, permet à tout le monde de comprendre la situation financière de la commune. Parce que tout le monde y voit ce qui se passe, et après, quand on regarde le budget, on voit que ce n'est pas dedans. Et là, on se rend compte que, vraiment, eh bien, on est dans un gouffre financier.

Mais il n'y a pas que Garance. Depuis longtemps, il y avait des problèmes pour mettre l'essence dans l'auto, Saint-André. Le fournisseur n'était pas payé l'année dernière. Mais là, vous maintenez le même budget, pratiquement, alors que l'année dernière, il n'y avait pas d'argent pour payer le fournisseur et qu'il faut payer les factures de l'année dernière. Mais comment il s'en va, donc ? Mais comment vont marcher les tondeuses pour nettoyer la ville ?

Un problème ? Non, elle n'est pas propre. Mais je ne vais pas rentrer dans ce procès-là. Ça, c'était l'engagement municipal de Monsieur le Maire. Donc, voilà. Je parle de carburant, mais je pourrais parler du poste alimentation.

Combien de fournisseurs ne fournissent plus la commune de Saint-André pour l'alimentation ? Combien ? Et vous maintenez le même budget. Des fois, il fait le carri, quand il arrive pour mettre des épices il y en a plus, on dit, envoyez comme ça même. Voilà où on est arrivé dans la commune de Saint-André. Et ça, c'est bien dommage. Vous avez sous-évalué les dépenses courantes de fonctionnement. Et ça, c'est dramatique.

Je vous dis un mot quand même sur les commerçants qui ont été sacrifiés. Vous vous êtes engagé à financer à 100%, à indemniser à 100% les commerçants. Je circule, je vais les voir, je sais que leurs dossiers sont bloqués pour de fausses raisons et qu'aujourd'hui les commerçants sont dans la détresse. Pour beaucoup d'entre eux. Mais quand on ne sait pas faire une promesse, on ne fait pas.

Aujourd'hui vous n'avez plus les moyens d'indemniser les commerçants. Kaput. Fini là les finances de la commune. Plus un rond dans les caisses là. C'est ça la réalité aussi de la situation et du budget de fonctionnement, voilà dressé. Moi je voulais être dans le concret, pas rentrer dans une polémique sans avoir des éléments précis à vous donner. Mais ces éléments nous inquiètent et nous interpellent.

Plutôt que de chercher la responsabilité sur l'autre, essayez d'analyser qu'est-ce qui nous a conduit dans ce gouffre financier et comment Saint-André peut relever la tête dans l'année qui vient ? Et comment vous allez pouvoir léguer aux autres qui vont arriver, ça sera peut-être vous, d'ailleurs, je vous le souhaite, mais je n'y crois pas du tout, et je ne cherche pas à vous jeter la pierre, envoyée sur l'un ou l'autre, mais quel héritage, vous, vous allez laisser ? Parce qu'aujourd'hui, c'est l'héritage de la

ruine financière. Et c'est ça qui est dramatique aujourd'hui, que vous allez laisser pour les autres. Et cette année, vous n'arriverez pas à assumer les charges financières de la commune et à couvrir des dépenses essentielles et vitales pour Saint-André. C'est cela que nous constatons dans ce budget.

C'est le budget de la misère et de l'insincérité. Bien évidemment, les éléments que nous avons apportés aujourd'hui au débat, nous les transmettrons aussi au contrôle de légalité. Sans compter que vous avez payé 3 millions d'euros de l'année dernière, sur ce budget 2025. 3 millions d'euros. Parce que, déjà, depuis l'année dernière, vous étiez en difficulté, ce qui fausse le résultat du budget 2024 et fausse le résultat du budget 2025. Où sont les 3 millions d'euros là ?

Voilà la situation. Donc, budget de la misère et insincère, nous allons droit dans le gouffre financier et nous sommes inquiets pour notre ville.

Mr le Maire

- Très bien, c'est une litanie pour lancer un peu la peur. Vous savez sur les chiffres on peut dire n'importe quoi. Je voulais juste dire deux petits mots sur le CCAS. Le CCAS on est à budget constant, il n'y aura pas de baisse, sauf que quand je suis arrivé en 2020, l'année qui précédait l'élection municipale, votre mandature, vous avez doublé le budget des aides facultatives, entendez ce que je veux dire. Non mais moi je vous dis, moi je suis en année pré-électorale, jamais je ne doublerai les aides facultatives pour acheter la misère. Vous l'avez fait, vous.

Mr VIRAPOULLE

- Vous n'avez même pas les moyens d'assurer l'accompagnement social et humain après le cyclone.

Mr le Maire

- Vous n'aimez pas quand je vous coupe, mais laissez-moi parler.

Mr VIRAPOULLE

Je me suis permis, mais quand même c'est trop grave là aujourd'hui, moins 700 000.

Mr le Maire

- Il n'y a pas de soucis. Alors concernant, juste je termine là-dessus, sur les indemnisations des commerçants, on a indemnisé au total pour à peu près 800 000 euros les commerçants de Saint-André. Aucune commune à La Réunion n'a fait ce qu'on a fait. N'en parlons plus Saint-André, jamais indemnisé un commerçant. C'est nous qui avons indemnisé le commerçant de Chemin du Centre suite à vos travaux, qui récemment encore, on l'a reçu.

Alors moi je vais vous dire maintenant, c'est à moi aussi de dire deux petits mots sur ce budget primitif. Il y a un moustique qui m'ennuie là, c'est peut-être à cause du gros tas de déchets qui est juste à côté. Donc Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous sommes réunis ce soir donc pour l'adoption de ce budget 2025. Ce vote, j'ai envie de vous dire, intervient dans un contexte particulièrement difficile.

L'Etat a considérablement réduit les dotations allouées aux collectivités territoriales, ce qui impacte directement notre commune. Il suffit par exemple de se référer à la démarche qui est réalisée actuellement concernant la prise en charge des PEC, des contrats PEC à la Réunion ou encore les récentes annonces liées à la diminution de dotation pour le système de santé à la Réunion. Rien que ça.

Donc cette situation, elle est encore aggravée par le cyclone Garance qui, vous le savez comme moi, est une véritable tragédie. Je rappelle que nous comptabilisons aujourd'hui, c'est pas rien, parce que quand le Ministre dit dans l'heure, Arrêté de catastrophes naturelles, que vous vous souvenez au début, il n'y avait que Sainte-Marie et le Port, ça aussi c'est magnifique, c'est extraordinaire. Sainte-

Marie et Sainte-Rose, et donc il fallait qu'il vienne à Saint-André, mais malheureusement quand le Ministre vient à Saint-André, il y a certaines personnes qui guident ses trajectoires, c'est politique. Vous sautez Saint-André, vous partez à Bras-Panon, vous partez à Saint-Benoît. Enfin bref. Donc cette situation, elle a été aggravée par ce cyclone, et l'évaluation du coût total des réparations et de la reconstruction, tant au niveau social que communal, est toujours en cours. Mais moi, j'ai presque envie de vous dire qu'il est estimé sur le territoire, l'ensemble du territoire de Saint-André, à plus de 10 millions d'euros.

Privé, pas privé, assuré, pas assuré, il y a d'énormes dégâts. Entre les toitures, les clôtures, les portails, enfin bref, l'agriculture, c'est catastrophique. Donc nous avons prévu nous une enveloppe qui n'était pas du tout programmée puisque personne n'attend un cyclone mais on n'a pas une écriture comme ça sur un chapitre cyclone. Nous avons prévu donc là une enveloppe de 1,5 million d'euros pour l'instant, pour l'instant, pour faire face aux dépenses exceptionnelles. Nous avons donc déjà déboursé plus de 700 000 euros pour être en mesure de rouvrir toutes les écoles le 17 mars dernier et nous en sommes fiers car les enfants doivent pouvoir étudier en toute sérénité. Je vous explique pourquoi. Pendant cette période j'étais beaucoup sur le terrain, j'ai rencontré pas mal d'enfants en allant chez les familles. Ils ont tous subi un traumatisme. Et lorsque le Recteur est venu à Saint-André, moi, je lui ai dit que je me battrais pour ouvrir les écoles parce que c'est le lieu là où ils vont reprendre le dessus. C'est le lieu où ils vont être en relation avec les copains, les copines.

Et puis, j'avais dit aussi au Recteur qu'il ne faut pas que les cours reprennent par un cours de mathématiques, de français ou de calcul, j'en sais trop rien. Qu'on accompagne comme ça, psychologiquement, dans la parole et qu'on rassure les enfants. Mais il n'y a pas que les enfants qui ont subi, les adultes aussi ont subi. Tout ça, il fallait le faire parce que j'ai aussi le souci, tous ces soucis-là. Certains n'ont que des soucis de faire des critiques, de dire là est pas bon, là ça va droit dans le mur, etc.

Mais quand on est en gestion, c'est vraiment pas... Il n'y a pas que ça. Il y a la gestion des écoles, il y a les enfants qu'il faut assurer, et ça, c'est primordial. Heureusement qu'on a mis 14 millions dans la réhabilitation de la moitié des écoles, parce que sinon, on aurait été comme Saint-Benoît. On n'aurait pas pu rouvrir les écoles. Heureusement. Et la suite, la phase 2, c'est pour bientôt. Donc la totalité des écoles seront réhabilitées à Saint-André. C'est ainsi que, moi, je conçois la gestion d'une collectivité.

La base de tout, la base de tout, c'est l'école. C'est là, la société de demain. Si un enfant va dans une école, aujourd'hui, en 2026, s'il y a encore des naccos, naccos de 1946, comment lui demander de faire des efforts pour évoluer dans la vie ? La classe coule, est sale, etc...

Et dans le même temps, on va aussi..., on a un autre volet qui est aussi important. Eh bien, c'est de déminéraliser les cours d'école. Parce que je pense qu'il faut mettre un peu d'arbres dans les cours d'école. On a fait des mesures à Henri Morange, en plein été, au sol, 60 degrés. Donc on va travailler sur ce volet-là pour améliorer aussi les conditions de travail des enseignants, des agents communaux, mais aussi le confort pour les enfants.

Depuis le début du mandat en 2020, j'ai toujours adopté une gestion rigoureuse et responsable des finances communales, en restant fidèle à notre projet municipal. Grâce à cette méthode, nous avons pu engager plus de 150 millions d'euros d'investissements depuis 2020, tenez-vous bien. Et nous continuerons dans cette dynamique en 2025, avec plus de 21 millions d'euros d'investissements pour un budget total de 130 millions d'euros.

Notre épargne nette est de plus de 2,5 millions d'euros et notre capacité de désendettement est d'environ 6 ans et 5 mois, ce qui témoigne sans équivoque d'une bonne santé financière et d'un budget maîtrisé. Récemment encore, Madame DUDA, qui s'occupe des finances, me disait qu'elle

avait reçu en mairie le Crédit Agricole, c'est bien ça, et qui lui proposait, si elle le souhaitait, un prêt de 6 millions. C'est ça, Madame DUDA ? Vous pensez qu'on prête à ceux qui sont endettés, qui n'ont rien, parce que..., à moins qu'ils ne connaissent pas la situation de notre commune. Mais ils ont tous les éléments.

Et quand une banque vient vous dire qu'on est capable de vous faire un prêt de 6 millions, c'est une preuve de bonne santé financière. Et j'en suis fier. Bravo à vous qui gérez. Et nous, on continue de faire des travaux. A l'heure où je vous parle, il y a plein de travaux qui se réalisent dans Saint-André. A terme, je veux que Saint-André ne soit plus la capitale des chemins nid de poules. Ca, c'est mon objectif.

Tout à l'heure, quand vous remontez, si vous voulez, vous avez le choix entre la rue Emile Thomas et le chemin Ratenon. Montez. C'est lisse, c'est propre, ça, nous, on a fait ça.

Ce niveau d'investissement exceptionnel est rendu possible depuis les débuts de la mandature par un travail acharné, je viens de le dire, des services municipaux et des élus pour obtenir des subventions. Oui, un travail acharné et vous avez été bons. Nous avons su mobiliser des financements liés au plan de relance post covid et nous allons poursuivre dans cette voie en sollicitant le fonds vert et les financements européens disponibles.

Cet investissement exceptionnel se poursuit aujourd'hui dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement 2025-2032 qui démontre notre engagement et notre ambition de manière transparente au conseil municipal et à la population de Saint-André. C'est un outil de gestion inédit, c'est un outil de gestion inédit qui vient se rajouter aux opérations, qui assure donc une gestion structurée et lisible de notre action municipale.

Nous avons donc posé les bases depuis 2020 et nous poursuivons notre plan de travail avec une transparence financière et inédite pour la municipalité. Cependant, il est important quand même de rappeler que nous héritons d'une gestion passée lourde, que nous nous efforçons de redresser depuis 2020. Je vous dis ça comme ça, si chaque maire, il y en a un qui est resté plus longtemps mais qui se sont succédés, avait fait un petit peu, chacun un petit peu, j'aurais pas autant à faire aujourd'hui, tout est à refaire, capital, nids de poule, ça c'est une réalité. Et donc, c'est ça aussi, moi, je me suis dit, mais si chacun avait fait un petit bout, eh bien, je ne m'y connais pas, moi, peut-être qu'aujourd'hui, on aurait avancé au 2/3, mais comme on ne l'a pas fait, c'est moi qui l'ai fait, nous, on est obligé de faire et nous devons pédaler encore beaucoup plus fort parce que rien n'a été fait. Donc, voilà, ces efforts de gestion et cette dynamique de recherche de subvention nous permettent aujourd'hui de transformer Saint-André.

Nous allons, en 2025, poursuivre les travaux sur la petite enfance et sur les écoles, insister sur la réhabilitation des infrastructures culturelles que sont la salle Jeanne d'Arc et la maison Martin Valliamé, investir dans les équipements de proximité, dans les quartiers tels que les airs de jeu, les mairies de proximité, l'espace de poissonnerie de Cambuston. Petite poissonnerie, est au coin, est un peu abandonné, pour moi, on la considère ça comme un lieu historique, un patrimoine, parce que longtemps, tout le monde passait par là, quand bichiques, montaient, mais ce truc-là, je veux le réhabiliter, le mettre nickel parce que c'est un lieu qui est là depuis toujours et il doit flamber, tout simplement. Mon ambition est de faire émerger une commune moderne, tout simplement, attractive, où chacun puisse s'épanouir. Il est temps de tourner la page de la vétusté et de rompre avec l'image de ville dortoir.

On a demandé, lors de la révision de notre PLU, Plan Local d'Urbanisme, 20 hectares pour une zone d'activité économique. Aujourd'hui, le peu de terrains, le peu de fonciers de zones d'activité économiques, il faut voir à quoi ça ressemble. Et sur certaines portions de fonciers, il y a eu des transactions entre copains et coquins qui n'en finissaient plus, dans certaines zones. Donc voilà, c'est

le sens aussi des projets publics tels que l'îlot Grande-Place. Saint-André pourra se vanter demain lorsqu'on construira l'îlot Grande-Place qui travaille de concert avec aujourd'hui le Super U qui ne tournera plus le dos à la Grande-Place. Cette Grande-Place de 4000 m² sera la plus grande place de la Réunion avec marché forain moderne, avec des éco box, des terrasses où il y aura de l'événementiel, une vraie place dans une mairie que je considère qui doit évoluer et qui doit être respectée. Cinquième plus grosse commune en termes démographiques de la Réunion et dans les 100 premières de France, Saint-André. Et je ne peux pas la laisser comme elle était.

Vous savez, là on va commencer les travaux sur l'avenue Ile-de-France, de Pont Auguste jusqu'à la 2x2 Petit-Bazar. Les travaux commencent en avril. Hier soir j'ai tenu une réunion publique à Petit-Bazar. Mais vous savez que cette portion de route, c'est ça, l'entrée de ville historique de Saint-André. Et moi, je me suis battu auprès du Préfet parce que dans le cadre d'Action Cœur de Ville, on ne voulait pas reconnaître que cette voie soit une entrée de ville.

Je dis, mais Monsieur, c'est ça, l'entrée de ville historique avant, on ne rentrait que par là. Avant, on passait depuis Cambuston, après, c'était quand on a eu la 2x2, mais cette entrée de petit bazar, tout le monde qui arrivait là se disait, mais où je suis ? Où je suis ? Moi, je ne sais pas si les dames qui marchent sur trottoir se permettent des chaussures à talons, mais hier, j'étais là-bas, je me suis dit, là, il y a un trou, là, il y a deux trous.

Franchement, il faut regarder le sol quand on marche, mais ça, ça va être totalement refait. Et quand on fait une route, eh bien aujourd'hui, on ne doit pas négliger les parkings, c'est vrai. Là, on a acheté l'immeuble qui se trouve en face, le vieil immeuble abandonné. On va faire des parkings.

Au-dessus de la pâtisserie Oh My Bread, il y a la famille Lambert et juste après, on a déjà acheté le terrain pour faire des parkings et puis on fera des parkings aussi sur les portions de route quand ce sera possible, mais aussi, il y aura quelques arbres et des pistes cyclables parce que, eh bien, je pense qu'il ne faut pas voir simplement là, il faut voir là. La société va évoluer. Aujourd'hui, on a beaucoup de jeunes aujourd'hui qui n'ont pas la même façon de voir des choses que nous. Et si on ne prépare pas le terrain, demain, ils vont se dire mais qu'est-ce qu'ils ont fait ? Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Pourquoi n'ont-ils pas fait des pistes cyclables ? Pourquoi n'ont-ils pas planté des arbres ? Parce qu'il fait chaud, il fait chaud, il fait de plus en plus chaud.

C'est dans cette optique qu'on est en train de faire ça. Ce n'est pas pour embêter les gens. Donc voilà. Et donc, je rappelle aussi et j'insiste que les projets réalisés et ceux à venir n'auront pas d'impact. Et ça, c'est important. Ils n'auront pas d'impact sur le portefeuille des habitants.

Moi j'ai jamais vu une ville qui est en errance financière, qui n'augmente pas les impôts depuis son arrivée. Depuis 2020, nous n'avons procédé à aucune augmentation des impôts locaux, aucune, Mesdames et Messieurs. Et en 2025, une fois de plus, nous allons, eh bien, geler la fiscalité.

Il n'y aura toujours pas de hausse des impôts pour les habitants. Et c'est comme ça, parce que nous savons aussi sur quoi travailler, sur les poches où on peut faire des économies. Eh bien, quand on peut faire des économies, on fait des économies et on avance comme ça. Mais surtout, il y a aussi cette efficacité dans la recherche de subventions aujourd'hui pour mener à bien des travaux, tout simplement. Donc, avec mon équipe, nous sommes pleinement engagés pour mettre en œuvre notre projet municipal. Les fondations sont donc posées, mais il faut maintenant accélérer la transformation, notamment sur le volet économique. L'objectif est de créer de l'emploi et de redonner de la dignité à nos habitants. Donc j'ai fixé le cap Saint-André 2030. Il fallait bien se fixer. Parce que si on ne se fixe pas d'objectif, comment on avance ? A la petite semaine ? A la petite semaine en doublant le budget des aides facultatives au CCAS ? C'est pas ça l'objectif.

L'objectif c'est de se fixer des caps. Et le cap pour moi c'est Saint-André 2030. Une vision sur 10 ans. Pour faire de notre commune une ville dynamique et structurée. Cela passe donc par la poursuite des chantiers majeurs, comme celui de l'avenue Ile-de-France que je viens de vous citer, la création de nouvelles zones d'activités économiques, ainsi que des équipements sportifs, culturels et commerciaux dignes d'une ville comme la nôtre. Voilà. Mon engagement, il reste total et entier et sincère pour faire avancer notre ville Saint-André, c'est ce que je voulais dire sur ce budget 2025. Voilà, voilà. On a fait le tour, maintenant on va procéder au vote.

Mr VIRAPOULLE

- Je peux réagir en deux minutes ? Merci. Alors Monsieur le Maire, je ne vais pas être long, parce que chacun a donné ses positions. On entend là ? Oui. Bon, moi j'ai entendu que vous allez mettre le paquet sur les écoles. Mais je reste sur ma faim, parce qu'il ne s'agit pas simplement de faire des beaux discours. Mais quand je regarde le budget 2025 pour les écoles, je constate 400 000 euros sur le confort thermique, effectivement. 400 000 euros pour planter les pieds de bois, pourquoi pas ? Et 100 000 euros pour l'entretien des écoles. C'est largement insuffisant. C'est très largement insuffisant. On est déconnecté de ce que vous dites. Vous avez les grands discours, vous faites votre com et dans la réalité, zéro. Autre point, parce que je ne vais pas balayer tous les points, mais je voulais aborder les points principaux. Vous parlez des équipements sportifs, mais commencez par intégrer la réhabilitation des équipements dégradés. Il n'y a rien dedans, là. J'ai regardé moi, le budget. C'est bien de faire des beaux discours, des belles phrases que vous relisez, qui sont dictées par les uns et les autres, c'est très bien.

Mais dans la réalité, il n'y a pas grand-chose. Il n'y a pas la réhabilitation des équipements sportifs, notamment qui ont été dégradés. Quant à la fameuse Avenue de l'Ile de France, je rappelle que quand vous êtes arrivés en tant que Maire, la commission d'appel d'offres de la ville a validé le marché de réhabilitation de l'avenue des Mascareignes et de l'avenue de l'Ile de France que nous avions lancé, et que ce marché intégrait la rénovation globale, y compris le changement des tuyaux d'eau qui n'étaient plus en état. En l'occurrence, vous avez perdu cinq ans pour faire votre pub à la veille des élections, en réhabilitant l'avenue de l'Ile-de-France et en lançant votre fameux crédo des nids de poules, mais les nids de poules auraient été retirés bien avant. C'est par votre faute que sur cette avenue principale, les nids de poules n'ont pas été retirés. Première chose, parce que vous avez refusé de signer l'ordre de service pour lancer ce marché pour que la gloire vienne sur votre tête la veille des élections.

Mais le plus grave de tout ça, le plus grave de tout ça, c'est qu'ils ne changent plus les tuyaux. Parce qu'il y en a la guéguerre entre vous et SELLY. Mais je ne vais pas chercher qui a raison qui a tort. Mais que vous avez retiré, vous vous êtes retiré de la co-maîtrise d'ouvrage déléguée comme c'était le cas pour l'Avenue de Bourbon, qu'aujourd'hui, dans les faits, ils vont refaire la route, mais par en dessous, ça sera farfouillé, et par en dessous, le tuyau sera toujours percé, sera toujours pourri. C'est ça votre héritage, ça reflète votre héritage, cette avenue d'Ile de France.

Mr le Maire

- Bien, on va passer à notre dossier. Vous avez compris, la technique, c'est toujours parler en dernier lorsque j'ai déjà dit les choses et de reprendre la parole pour renoircir mes interventions. Ça, c'est une technique qu'on connaît, à laquelle on est habitué.

Donc, on va passer au vote sur ce point-là. Qui est contre ? Alors, l'opposition est contre. Qui s'abstient ? Adopté donc à la majorité. Merci.

Le point 3. C'est le point 3. Plan pluriannuel d'investissement 2025-2032, c'est Jean-Marc. On peut faire... Tu as une synthèse ?

Mr PEQUIN

- Non, on va rentrer en détail, ligne par ligne, colonne par colonne. Je crois que vous l'avez tous reçu, il est avec vous. Je ne sais pas s'il n'est pas projeté ou non, mais il serait inutile de le projeter au tableau parce que c'est une matrice assez importante puisqu'il y a 7 années en vertical et il y a chaque année les crédits de paiement qui se rajoutent et la première colonne c'est l'autorisation de programme, donc la première colonne correspond à l'ensemble du coût de l'opération et ensuite, année par année, on décline ce qu'on inscrit pour faire les travaux, pour faire les études, pour réaliser jusqu'à ce qu'on atteigne le montant prévu à l'autorisation de programme.

Mr le Maire

- Le temps qu'il cherche, il faut aussi qu'on vote les budgets annexes. Et on va le faire le temps qu'il retrouve sa page. Alors sur le budget ANRU,

Mr le Maire

- On vote contre sur les 3 budgets. Ça vous facilitera la tâche.

Mr le Maire

- ANRU, Fossoyage et Colosse.

Donc les 3 contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à la majorité. Merci. Tu as retrouvé ta page ou pas ? Bon. Qui peut prendre le relais rapidement ?

Mr PADRE

- Effectivement, très rapidement. L'idée pour nous était de présenter ce plan pluriannuel d'investissement en 2025-2032. En fait, c'est un corollaire de ce qui était déjà présenté dans le budget puisque, comme on vous l'a expliqué, nous sommes passés aujourd'hui dans une gestion avec le passage sur une comptabilité appelée M57, à la nécessité donc d'avoir des Autorisations de Programme et des Autorisations de Paiement, donc des APCP dans le vocabulaire courant. Donc le corollaire de ces APCP est de mettre en place un plan pluriannuel d'investissement que nous avons porté sur une période relativement longue. Globalement, ce plan se lève à 197 millions d'euros, sachant qu'ensuite, vous l'avez vu dans le budget, il a été ramené pour le budget 2025 à 20 millions 800 pour cette année. Donc voilà les éléments essentiels. Vous avez le document et vous avez vu qu'il y a un classement par thématique selon les grands thèmes d'intervention de la collectivité communale. Voilà.

Alors effectivement, il y a le même dispositif qui découle de ce que je dis concernant le plan pluriannuel pour l'ANRU, pour le Colosse et sur la partie donc Fossoyage, la question ne se pose pas, évidemment, en la matière.

Mr le Maire

Merci. Qui souhaite intervenir sur ce PPI ?

Mr BARBE

- Alors, l'initiative de ces 3 plans pluriannuels d'investissement, puisqu'en modèle d'équipement, elle est louable, mais pourquoi ne pas avoir proposé ce plan pluriannuel d'équipement plus tôt de votre mandature ? Ça c'est ma 1^{ère} question. 2^{ème} question, est-ce que vous allez vous servir de ces plans pluriannuels d'équipement et d'investissement comme outil, arme de propagande électorale pour les futures municipales de 2026 ? Et enfin, 3^{ème} question, à l'heure où l'on parle, on parle bien de plan. On est très, très, très, très loin de la conceptualisation et de la réalisation.

Il y a quand même un montant total sur 7 ans de plus de 197 millions d'euros, avec plus de 20 millions répartis sur l'année, d'où la question évidente, où allez-vous trouver les fonds nécessaires dans le cadre de cette projection sur 7 ans, connaissant l'état actuel des finances du pays,

et l'inflation en cours, et tout ce qui est en cours avec la dette de la France, qui a encore augmenté dans les médias aujourd'hui, puisqu'elle passe à plus de 3,381 milliards. Merci pour vos réponses.

Mr le Maire

Très bien. Alors pourquoi pas avoir présenté plus tôt dans la mandature, parce que c'est là, vous savez on peut pas tout imaginer quand on arrive sur tout on était dans une période très difficile il y a eu covid, il y a eu plein de plein de problèmes qui sont posés à nous durant. C'est une mandature quand même où on a été vraiment confronté à beaucoup beaucoup de problèmes ; il faut pas croire, le covid, sécheresse, cyclone, enfin bref. C'était pas de tout repos mais en même temps quand on est en responsabilité on doit faire face à tout ça et assumer.

Est-ce qu'on ne va pas se servir de cela comme propagande électorale je ne pense pas, je ne pense pas que je vais parler d'un PPI lors d'une campagne électorale. Vous savez, quand on fait une campagne électorale, quand on est sortant on doit parler de son bilan et quand on est comme vous dans l'opposition et bien on doit dire aux autres qu'on peut faire mieux que lui. Voilà un peu les deux thématiques.

Celui qui sort, comme moi, je dois faire un bilan de mon projet municipal. J'ai un projet qui est écrit en 2020. Et on va passer en revue tous les points, point après point, si on a fait quelque chose sur ces points-là. Et vous, de votre côté, vous allez dire que le budget n'est pas bon, ils ont ruiné la commune, que nous on peut faire mieux, on va faire un pont qui relie Champ-borne à Saint-Denis, et tout ça. Donc c'est ça aussi, la politique. Mais la politique, faire de la propagande sur un PPI, je ne pense pas. Après, il faut écrire son nouveau projet municipal. Un nouveau, les retracer à des nouvelles perspectives. C'est comme ça que ça marche. Après, ce n'est pas en doublant, je le répète pour la troisième fois, le budget des aides facultatives, la veille des élections, ce n'est pas en doublant. Non, moi je ne peux pas faire ça parce que mes valeurs m'empêchent de faire ces choses-là. Tout simplement, moi, quand quelqu'un vient me voir, je regarde si c'est une personne qui est dans la difficulté, mais ce n'est pas parce que demain il y a des élections que je vais doubler le budget des aides facultatives, et ça, je peux vous assurer que je l'ai vu. Ça, c'est fait, et il y a beaucoup de communes qui font ça. Il n'y avait pas que Saint-André.

Voilà, voilà. Donc sur ces PPI divers, puisqu'on va voter les trois PPI, si vous le souhaitez, qui est contre ?

Mr VIRAPOULLE

- Nous sommes contre.

Mr le Maire

- Contre. Qui s'abstient ? Adopté donc à la majorité. Très bien.

L'affaire 6, c'est le vote du taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2025. Qui souhaite prendre la parole ? En clair, on a suffisamment dit que cette année, une fois de plus, les impôts n'augmentent pas, malgré tous les investissements qu'on réalise, il n'y aura pas d'augmentation des impôts locaux pour les Saint-Andréens, voilà.

Mr BARBE

- Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vos propos, Monsieur le Maire. L'année dernière, lors du conseil municipal, où il y a eu précisément la même affaire en question, il s'agissait, vous aviez dit vous-même, nous avons gelé les taux d'imposition locaux, notamment la taxe foncière. Beaucoup d'habitants de Saint-André ont vu leur taxe foncière augmenter. Peut-être pas de façon pléthorique, mais de 50 euros à 150 euros, voire un peu plus de 200 euros, en fonction de la superficie des terrains. Je vous avais mis en garde l'année dernière. Je vous avais dit, en raison de l'inflation et de la crise économique, notamment de la montée de la valeur locative, nous étions deux à vous avoir

alertés, moi et Monsieur SOUPRAMANIEN, mon collègue, et nous avons dû argumenter en disant que, vu la crise actuelle et la valeur locative qui grimpe, forcément, ça va influencer les taxes locales. C'est ce qui est arrivé.

Là, vous parlez de nouveau de geler les impôts locaux. C'est louable, mais moi, ce que j'ai envie de vous demander pour l'un des futurs prochains conseils municipaux, c'est de nous présenter... Faites une enquête auprès de la population, demandez le montant des taxes locales, notamment de la taxe foncière, sur les 3 dernières années, 2022, 2023, 2024, voire même de 2025, qui va sortir, cette année, vers la 2^{ème} moitié de l'année. Et demandez aux habitants... Prenez un petit panel de population au portatif de chaque quartier de Saint-André et demandez à la population si leur taxe foncière a augmenté ou pas. Vous aurez la réponse, et là, vous serez dans la vérité. Et là, vous pourrez dire, effectivement, haut et fort, nous avons gelé les taux, les taxes foncières, notamment, n'ont pas augmenté. Mais prenez le temps de vérifier sur le terrain, auprès des habitants, ces vérités. Merci à vous.

Mr le Maire

- En fait, moi, j'ai pas besoin de demander à un habitant, moi-même, quand je regarde ma taxe foncière, je vois l'augmentation, mais c'est l'Etat qui fixe cette augmentation, c'est pas la commune. Donc moi, je peux rien, moi, quand l'Etat fixe et décide, qu'est-ce que je peux faire, malheureusement ?

Mr BARBE

- Vous reconnaissez donc que ce gel aide, mais n'est pas suffisant pour amortir l'augmentation des taxes locales ?

Mr le Maire

- En fait, pour être plus simple, quand on augmente, quand je dis on n'augmente pas les impôts, c'est tout simplement la part communale, la commune, c'est la part que l'État fixe qui augmente cette différence. Moi j'ai vu sur ma taxe d'habitation, pas d'habitation, c'est la taxe foncière, et oui, ça augmente, c'est vrai, c'est totalement vrai, mais j'y peux rien, c'est l'État, et donc nous concernant, on n'a jamais fait cette démarche de dire qu'on va encore taxer des gens qui peinent, qui peinent quelques fois, bien souvent même, arriver la moitié du mois. Donc on fait cet effort, malgré tout.

Est-ce qu'on a déjà voté ? Non, pas du tout. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à la majorité.

Mise à jour du tableau des effectifs et des emplois, je pense que c'est Monsieur Ramin.

Mr RAMIN

- Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. L'affaire 7 porte sur une mise à jour du tableau des effectifs et des emplois, donc il est proposé au conseil municipal de valider la création d'un poste d'enseignant(e) artistique spécialisée en danse au niveau de l'école municipale de danse. A ce jour, le professorat était assuré de manière externalisée, on vous propose d'intégrer, d'internaliser justement ce poste au niveau de l'école municipale, voilà tout simplement.

Mr le Maire

- Je voulais te demander de continuer puisque l'affaire suivante donc te concerne les communications du Rapport Social Unique pour l'année 2023. Comme j'ai le micro, je vais faire passer au vote à moins que vous souhaitez intervenir.

Mr BARBE

- Juste une question Monsieur le Maire. Merci de nous donner la parole c'est juste, est-ce que vous comptez informer les écoles du recrutement de cette personne pour la mise en place de projets pédagogiques dans le domaine musical et après est-ce qu'il serait possible que cet agent soit présenté au prochain conseil municipal ? Merci à vous.

Mr le Maire

- En fait cette dame, quand on dit recrutement, c'est une dame qui intervient déjà et comme on a constaté qu'elle est là depuis un certain temps et qu'on doit payer ses prestations, on s'est dit mais pourquoi pas, et bien concrétiser en embauchant donc cette dame. Elle est déjà dans l'école ; elle dispense déjà des cours quotidiennement.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Adopté à la majorité et l'affaire suivante c'est la communication du Rapport Social Unique pour l'année 2023 c'est Monsieur RAMIN.

Mr RAMIN

- Tout à fait, nous répondons là, nous portons à votre connaissance donc le Rapport Social Unique de 2023. Les données avaient été communiquées au centre de gestion qui s'est chargé d'établir tous les tableaux légalement, dont on est tenu légalement d'établir, et un rapport de synthèse a été annexé à la note de synthèse de ce conseil municipal. Pour rentrer un peu plus dans le détail, je vais vous donner quelques éléments du rapport de synthèse. Ce Rapport Social Unique vous permet quand même, chers collègues élus, de mieux vous situer quant à nos effectifs. Donc là on n'est que 2023 mais 2024 va sortir après.

Donc on était au 31 décembre à 1547 agents au sein de la collectivité. Vous avez aussi la répartition par filière, administrative, technique, etc. Sachant que la plus grosse part, donc 59% sont dans la filière technique, les principaux éléments, pyramide des âges bien sûr, on ne reviendra pas sur le fait que nous avons quand même un effectif relativement vieillissant. Vous avez aussi les éléments de rémunération, tous les mouvements qui ont été faits. Voilà Monsieur le Maire.

Mr le Maire

- Tout à fait. Oui, c'est un document important. Ce Rapport Social Unique dans lequel on peut trouver tout ce qui touche, qui concerne les salariés, la vie, au boulot, les mouvements de personnel, la rémunération, enfin bref, c'est un document qu'on doit, sur lequel moi je sais que dans les entreprises privées, le bilan social lorsqu'il vient au débat une fois par an, c'est quelque chose de très important et notamment dans le privé, dans le bilan social, l'employeur doit afficher son chiffre d'affaires et ses bénéfices. Ça, c'est hyper important parce que quand on va notamment négocier, il y a des négociations annuelles donc dans le privé, que je maîtrise un petit peu plus parce que je dois vous avouer que j'ai jamais été dans le public, mais c'est comme ça que ça se passe et c'est un moment très important dans l'année lorsqu'on présente le bilan social. Voilà, voilà. Avez-vous des questions ?

Mr BARBE

- Oui une question Monsieur le Maire. Nous nous interrogeons par rapport à l'absentéisme du personnel sur l'année 2023, notamment il est noté dans le rapport une moyenne de 39,3 jours d'absence pour tout motif médical donc une moyenne de 39,3 jours d'absence alors que nous avons des pourcentages d'absence de 12,49% pour les fonctionnaires 5,93% pour les contractuels. 6,92% pour les agents permanents et 0,10% pour les agents non permanents. Enfin dernière question, est-ce que ce rapport a été présenté et approuvé en comité technique paritaire auprès des représentants du personnel ? Merci pour vos réponses.

Mr PADRE

- Sur le 2^{ème} point concernant la présentation devant le CST, oui, la présentation a eu lieu au dernier CST, avec un débat qui a lieu, sachant que pour le CST, il y a une présentation, il n'y a pas de vote. C'est un état que nous devons présenter. Je n'ai pas très bien compris sur l'absentéisme. Je présume que vous dites que les taux ne correspondent pas. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux pour vérifier, mais c'est un point qu'on regardera.

Cela étant, c'est vrai qu'il reste aujourd'hui un taux d'absentéisme, mais on ne le voit pas seulement à Saint-André, dans toutes les collectivités de France et de Navarre. Un très fort taux d'absentéisme depuis le covid qui, malheureusement, n'a pas baissé. Donc beaucoup de personnes en situation de maladie. Le chiffre peut paraître un peu élevé parce qu'on prend là-dedans évidemment en compte les congés de longue durée et de longue maladie qui viennent forcément avoir un impact sur le pourcentage d'absentéisme par agent. Il y a des agents qui ne sont probablement jamais absents non plus. Donc c'est une moyenne. Mais c'est vrai que les congés de longue durée et de longue maladie ont un impact fort sur ce taux d'absentéisme.

Mr VIRAPOULLE

- Alors je n'ai pas analysé ce rapport dans le détail, mais à la présentation de Monsieur le Directeur des Services, je cite effectivement il y a un très fort taux d'absentéisme du personnel depuis le covid. Monsieur le Directeur, le covid l'est loin ça, il a fini de dépasser depuis longtemps, donc là sur ce sujet-là, je maîtrise un petit peu, donc il n'y a pas de taux d'absentéisme qui est causé par le covid au sein du personnel communal en 2023. Ce n'est pas possible, en tout cas le pourcentage est infime, c'est possible, mais le pourcentage est infime.

Si le taux d'absentéisme est très important, ça reflète la souffrance du personnel, et cette souffrance-là, notamment au travail. C'est pour ça que moi j'aime bien les beaux discours pour dire qu'avant ça n'allait pas, que le personnel était en souffrance, qu'il était dans la misère, que lui, Monsieur le Maire actuel, l'a fait sortir de la misère. Mais Monsieur le Maire, allons faire un petit sondage, je paie la moitié, vous payez la moitié, et on demande au personnel ce qu'il pense avant et maintenant. Vous allez voir, vous serez étonné, vous serez dépité aussi. Voilà ce que j'ai voulu dire, parce qu'aujourd'hui, la souffrance se ressent aussi dans ces maladies qu'on retrouve dans ce rapport social unique. La souffrance au travail.

Mr le Maire

- Moi, je pense que ceux qui sont en souffrance aujourd'hui, c'est ceux aussi, certains, qui étaient proches de vous. Laissez-moi terminer.

Mr VIRAPOULLE

- Mais faites le sondage.

Mr le Maire

- Non, non, non.

Mr VIRAPOULLE

- Chiche. Allons faire.

Mr le Maire

- Non, mais laissez-moi...

Mr VIRAPOULLE

- Faites le sondage. Moi, je ne demande que ça. Après, vous vous interprétez comme vous voulez. Mais je vous demande. Moi, je suis prêt. 50-50.

Mr le Maire

- Vous avez terminé ?

Mr VIRAPOULLE

- Qui c'est qui a parlé de sonde dans le ... là ? Ce n'est pas le moment de causer comme ça. Vous êtes président de séance. Permettez-moi. Moi, je n'ai pas manqué de respect à personne. Il faudrait quand même que les gens se calment un petit peu, peut-être que ce sont des personnes qui sont proches de vous et qui ont des primes après, une fois qu'ils ont, qu'ils obtiennent, juste qu'ils lancent des insultes c'est possible aussi c'est possible mais c'est pas le lieu, merci. C'est qui-là qui cause comme ça ? C'est où la personne ?

Mr le Maire

- S'il vous plaît...

Mr SINARETTY

- Non mais ces gens-là n'ont pas nous insulter de cette manière.

Mr VIRAPOULLE

- Ils n'ont pas à parler comme ça.

Mr SINARETTY

- Arrêtez de vous cacher derrière un rideau ? Amenez votre visage là.

Mr VIRAPOULLE

- Ceux-là même qui ont une prime après ou une augmentation.

Mr le Maire

- S'il vous plaît moi je vous demande, je vous demande de quelle prime ? Mais de quoi vous parlez là ? S'il vous plaît, moi je vous demande tout simplement de ne pas, je vous demande tout simplement de ne pas insulter ou dire des mots déplacés aux élus qui sont dans la salle, tout simplement. Respectez les gens, c'est mieux ainsi. On est dans une salle de conseil municipal ; on va débattre des affaires. Ils ont le droit de s'exprimer. On s'exprime, quand la séance est terminée, on lève la séance et c'est fini. Donc il n'y a pas besoin de... Ça mène à quoi ? Ça mène à quoi les insultes, les gros mots et tout ça ? Ça sert à rien ça. On a entretenu ça à Saint André depuis trop longtemps. Quand j'étais en conseil municipal à l'époque dans l'opposition, votre père m'insultait, votre père m'insultait.

Mr VIRAPOULLE

- En tout cas, nous on est allé au tribunal et on a eu raison parce que pour la 1^{ère} séance on a été agressé et nous avons été indemnisés la 1^{ère} séance de votre conseil. Donc moi, vous pouvez faire le procès de ...

Mr le Maire

- Donc moi je vous dis aussi moi...

Mr VIRAPOULLE

- de la terre, mais nous on a été victimes, et ça a été rendu. On a été obligé d'aller au Préfet. Le Préfet lors de la séance qui a suivi a fait venir la police parce qu'il a estimé que les choses étaient trop dégradées.

- Alors permettez-moi, vous n'avez aucune leçon à donner. Ramenez le calme et on continue à travailler.

Mr le Maire

- Vous êtes les gentils, nous sommes les méchants. On va passer donc aux affaires du conseil municipal. Soyons calmes, zen, reprenons nos esprits, d'après ce que vous dites que si on fait un sondage demain, vous passez à 70 %... eh bien, je vous, je vous le souhaite.

Mr VIRAPOULLE

- Sondage auprès du personnel, je n'ai pas dit que ..., moi je ne parle pas de moi, je ne parle pas de moi. J'ai dit de comparer. Excusez-moi, je me permets, il faut comparer la situation, comment le personnel se ressentait auparavant, je ne parle pas de moi, moi je n'interviens pas là-dedans. Comment ils se sont ressentis dans la précédente gestion municipale et l'actuelle gestion. Moi je me demande simplement, est-ce qu'ils se sentent plus en souffrance maintenant qu'avant. C'est tout. Pas plus, pas moins. Après on peut raconter tout ce qu'on veut. Mais le ressenti c'est important.

Mr le Maire

- Très bien. Moi j'ai constaté aussi cette souffrance au travail pour certains, par exemple lorsqu'on a installé la pointeuse, parce que la Chambre Régionale des Comptes me demandait à un moment donné, comment vous faites pour contrôler. Lorsqu'on est arrivé en mairie, il y avait à peu près 1 650 ou 1 700 employés. Et la Chambre Régionale des Comptes s'étonnait et me demandait, mais comment vous faites pour contrôler le temps de travail des agents ? Je n'ai pas de réponse, je n'ai pas de réponse. Et elle me dit, la solution c'est la pointeuse. Et donc, on installe la pointeuse. Et dès lors qu'on installe la pointeuse, on voit des visages qu'on n'a jamais vus. Parce qu'il faut pointer le matin. Il faut pointer avant d'aller manger. Il faut pointer au retour du déjeuner. Et il faut pointer le soir. Et lorsqu'on a fait ces quatre actes, à un moment donné, il faut travailler. Ou lé payer pour travailler.

Donc forcément, la donne est totalement différente quand il faut travailler, lorsque chez vous, on n'avait pas l'habitude. Pour certains, je dis. C'est vraiment une minorité. Une minorité de personnes qui avaient des aisances comme ça et qui se permettaient de ne pas venir travailler, d'exercer même un autre travail.

Là, actuellement, je vous dis, parmi ceux qui sont en congé maladie, il y a des personnes qui dirigent des chantiers. Il y a des personnes qui, entendez bien, l'argent des contribuables, hein. Mais, constat d'huissier, on est en train de surveiller de près, on fait un constat d'huissier, deux constats d'huissier, telle heure, tel jour, viré. Là, on ne discute plus, là. Parce que ces gens-là abusent. Parce qu'ils se disent, moi je travaille la commune, mi travaille, mi travaille pas, mi sera payé. Non. C'est l'argent des contribuables qu'on doit respecter. On n'a pas le droit, aujourd'hui, de dire à un employé, tous les jours, j'essaye de dire aux gens, à chaque fois que j'ai l'occasion, soyez fiers, vous exercez une mission de service public. C'est pas rien quand on choisit de travailler dans une collectivité. C'est pas de la politique, c'est une mission de service public parce que derrière il y a des administrés. Lorsque vous allez faire une demande de passeport, lorsque vous venez en mairie dans un service urbanisme, lorsque vous emmenez vos enfants à l'école, et bien le garçon de cours, il doit être fier de son travail, que sa cour est propre, les parents sont contents, les enseignants sont contents, tout le monde est content.

Mais cette notion de service public, on ne l'a pas donnée aux agents. On faisait beaucoup de politique, et on entretenait ce système qui a perduré pendant 42 ans. Donc, si demain ça doit continuer à travers vous ou votre frère, ou qui d'autre, parce qu'il y en a plein qui sont sur la ligne de départ, je peux vous les citer tout de suite si vous voulez.

Mr VIRAPOULLE

- C'est vous qui enregistrez les candidatures ? C'est bien. Vous êtes fort. Mais je sais, je sais que vous avez beaucoup de pouvoir.

Mr le Maire

- Non, j'ai pas de pouvoir, mais vous êtes en concurrence avec votre frère. Ça, c'est certain.

Mr VIRAPOULLE

- C'est votre obsession.

Mr le Maire

- Réglez, réglez vos problèmes familiaux, réglez vos problèmes familiaux.

Mr VIRAPOULLE

- Problèmes familiaux, il faut que vous les régliez avec votre nièce, plutôt que de venir balayer devant chez moi.

Mr le Maire

- Oh là, oh là, moi, je ne soigne pas les malades. Vous, vous êtes médecin, vous pouvez la soigner, pas moi. Moi, je ne suis pas médecin, mais ceux qui relèvent de la psychiatrie, eh bien, vous, ça, c'est votre travail.

Mr VIRAPOULLE

- On va enregistrer tout ça, on va lui dire.

Mr le Maire

- Enregistrez, enregistrez.

Mr VIRAPOULLE

- Balayez devant votre porte plutôt que de donner des leçons aux autres en matière familiale.

Mr le Maire

- Ma nièce, c'est pas mon frère.

Mr VIRAPOULLE

- Oui, mais c'est votre famille quand même.

Mr le Maire

- C'est pas mon frère.

Mr VIRAPOULLE

- En tout cas, en matière de famille, vous connaissez bien des choses. Mais vous êtes à côté de la plaque et vous aurez de très grandes surprises, de belles surprises. Occupez-vous de la population parce que vous êtes tellement nul là-dedans, vous ne savez pas travailler. Travaillez. Voilà, occupez-vous de votre population, au lieu de vous occuper de ma famille parce que dans votre famille, il y a de vrais problèmes au point que vous la traitez de, vous dites qu'elle a des problèmes psychiatriques. ÇA sera dit, répété...

Mr le Maire

- Oui, mais vous avez beaucoup de documents qui sortent de la mairie, Monsieur VIRAPOULLE.

Mr VIRAPOULLE

- Très bien, impeccable. Bravo.

Mr le Maire

- Passons pour ça.

Mr VIRAPOULLE

- Nous avons bien entendu. Quelle ambiance !

Mr le Maire

- Bon, lorsque je parle de son frère, vous avez vu combien il est vexé. C'est pas grave.

Mr VIRAPOULLE

- Je ne suis pas vexé, mais je vous réponds du tac au tac.

Mr le Maire

- C'est pas grave.

Mr VIRAPOULLE

- Parce que vous parlez de choses que vous ne connaissez pas et vous ne balayez pas devant votre porte. Allez régler les problèmes dans votre famille au lieu d'essayer de jeter l'anathème sur les familles alors que vous ne connaissez pas la situation. Et vous aurez de vraies surprises.

Mr le Maire

- Je parlais de mes concurrents.

Mr VIRAPOULLE

- Et vous aurez de vraies surprises.

Mr le Maire

- Alors, si je peux avoir une surprise qui me ferait plaisir, c'est de vous battre tous les deux en même temps.

Mr VIRAPOULLE

La vraie surprise, la vraie surprise, la vraie surprise pour vous, c'est que vous n'êtes même pas sûr d'être sélectionné au 2^{ème} tour Monsieur. Et vous serez dans les tribunes. Vous serez dans les tribunes.

Mr le Maire

- La dernière fois, je vous ai battu vous, votre papa et CAMATCHY, 3.

Mr VIRAPOULLE

- Et un an après, je vous ai battu vous et vous n'étiez même pas sélectionné au 2^{ème} tour. Un partout.

Mr le Maire

- Non, non, non, j'étais pas candidat.

Mr VIRAPOULLE

- Vous n'étiez pas candidat ? Vous avez des troubles de mémoire. Vous dites que les autres ont des problèmes psychiatriques mais vous, vous avez des troubles de mémoire.

Mr le Maire

-. Et sur ce coup-là, je prépare quelque chose pour vous. Département. Il faut que je vous évince de la place politique.

Mr VIRAPOULLE

- Un an après les municipales, vous n'avez même pas été capable d'être sélectionné au second tour. Alors. Alors vous imaginez qu'on ne vous craint plus. Personne ne vous craint plus à Saint-André. Vous êtes rejeté de tous.

Mr le Maire

- Très bien. Très très bien.

Mr VIRAPOULLE

- Et ce monsieur, il faudrait qu'il se taise, votre supporter qui a les primes là. Parce que tout seul vous ne pouvez pas débattre ou quoi, il y a un problème ?

Mr le Maire

- Non mais on va se calmer. On va se calmer s'il vous plaît. S'il vous plaît parce qu'après je peux, moi, avoir des ennuis. Ce n'est pas, on ne fait pas n'importe quoi dans une salle de conseil municipal, on doit bien se tenir, on doit accepter aussi les critiques, il n'y a pas de soucis là-dessus.

Alors, on était sur le point 6, donc ça on a voté ça. Le point 7, mise à jour du tableau des effectifs, on va vous demander votre... qu'est-ce que vous faites ? Vous votez contre ? Vous vous abstenez. Donc adopté à l'unanimité, c'est ça ? Alors dites-moi, c'est quel ?

Mr VIRAPOULLE

- Rapport 8, on ne vote pas. Vous êtes un peu perturbé par les problèmes psychiatriques de votre nièce, c'est ça ?

Mr le Maire

- Monsieur, est-ce que vous avez déjà lu ces tracts à mon encontre ?

Mr VIRAPOULLE

- Non, moi je ne sais pas moi, moi je ne règle pas mes comptes politiques là, moi, mais simplement, ça m'a interpellé, les troupes psychiatriques de votre nièce.

Mr le Maire

- Mais moi je ne soigne pas...

Mr VIRAPOULLE

- Qui est la première, le premier syndicat de la ville. Et vous, vous avez appelé tous les employés pour dire de ne pas voter pour votre nièce.

Mr le Maire

- Qui ça, moi ?

Mr VIRAPOULLE

- Mais oui, les employés sont venus me voir. Et votre femme a porté plainte contre votre, contre votre nièce. Vous ne savez pas ça donc ?

Mr le Maire

- Eh bien parce que, parce qu'elle n'a pas droit...

Mr VIRAPOULLE

- Et vous voulez donner des leçons...

Mr le Maire

- Mais oui, elle a pas... Mais... Ou lé comme un marmaille là.

Mr VIRAPOULLE

- Allons parler. Problèmes psychiatriques.

Mr le Maire

- Non, mais je ne peux pas, je ne peux pas aller sur ce terrain-là avec vous, parce que vous cherchez la polémique Monsieur.

Mr VIRAPOULLE

- Ah mais moi je ne cherche pas, c'est vous qui avez...

Mr le Maire

- Vous êtes mal dans votre peau, vous aussi.

Mr VIRAPOULLE

- Moi je suis très bien dans ma peau et je ne parle pas de problèmes psychiatriques sur ma famille.

Mr le Maire

- Vous êtes mal dans votre peau et vous, vous aussi peut-être... Et je ne porte pas plainte contre les membres de ma famille.

Mr le Maire

- Peut-être, ah bon ?

Mr VIRAPOULLE

Non, du tout, contrairement à votre femme.

Mr le Maire

- Mais, mais, mais Monsieur, mais vous avez vu ce qu'elle a écrit ?

Mr VIRAPOULLE

- Ah mais moi je ne m'y connais pas, je ne suis pas en procès ici. Allez voir le gendarme, la police là-bas.

Mr le Maire

- Mais ça y est, c'est fait ça la plainte.

Mr VIRAPOULLE

- Oui, oui, oui, oui. Règle out problème là-bas.

Mr le Maire

- Ah bon, ah bon.

Mr VIRAPOULLE

- Mais simplement, c'est un fait. C'est un fait.

Mr le Maire

- Bon, en fait, on va revenir à notre conseil municipal parce qu'à chaque fois, ce Monsieur, il essaye de me faire sortir de mes gonds. Mais il n'y arrive pas parce que je pense que lui, il doit être un peu perturbé parce que vous savez, la défaite de 2020, c'est quelque chose de...

Mr VIRAPOULLE

- Ah non, mais la victoire de 2020, je suis le seul conseiller de l'opposition à avoir gagné, après avoir perdu les municipales. Alors je ne suis pas perturbé, je suis heureux là où je suis. Heureux. Surtout avec un maire comme j'ai devant moi, alors c'est du gâteau.

Mr le Maire

- Avec quoi ?

Mr SINARETTY

- Monsieur BEDIER, après votre victoire de 2020... Et maintenant, une ville en ruine, Madame POÏNY TOPLAN, quand je vous interrogerai, vous me répondrez. Où est donc, où est donc votre victoire, monsieur BEDIER ? Aujourd'hui, en mars 2025, vu l'état de ruine de notre cité, où est votre victoire ?

Mr le Maire

- Alors, on va reprendre le fil de ce conseil. Vous savez, moi, le soir de ma victoire, lorsque les journalistes m'ont interrogé, vous savez ce que j'ai dit ? Je ne suis pas dans l'euphorie. Parce que si j'étais dans l'euphorie le soir de la victoire, ça aurait voulu dire que c'est une victoire pour moi. Je dis, je serai dans l'euphorie lorsque je ferai le bilan de ma mandature. Là, je pourrai avoir une satisfaction. C'est les mots que j'ai employés.

Parce que le soir des élections, vous savez toujours ce que j'ai vu à Saint-André ? Quand on gagne les élections ? Eh bien, mi rende hommage à mon frère, mon papa, mon garçon. Ils ne voient qu'eux, leur famille. Moi, je vois Saint-André, et j'ai dit que je ne peux pas être dans l'euphorie. Je verrai ce que je suis capable de faire. Et si, mon bilan est bon, eh bien, à ce moment-là, je vous dirai, là, je suis bien. Mais voilà, c'est comme ça. Moi, je suis tout le temps comme ça. Tout le temps, tout le temps. Mais moi, j'ai déjà vu des déclarations où ils pleurent à la télé. Je pense à mon frère, je pense ceci, je pense cela. Ça c'est pas à la politique, ça.

Alors, l'affaire 9, mandat spécial déplacement d'élus. Ça, c'est un dossier qui revient tout le temps sur la table parce qu'on doit aussi rendre des comptes quand des élus se déplacent. Donc, là, il s'agissait du déplacement en Inde.

Il y avait moi-même, Madame SOUPOU, Madame POÏNY TOPLAN, Monsieur Jean-Pierre GOURAMA et Monsieur Georges PARVEDY. On vote ça. Alors, qui est contre ?

Mr VIRAPOULLE

- Permettez-moi d'intervenir avant le vote. Vous écoutez les débats. Donc, nous sommes contre, puisqu'il s'agissait d'un déplacement que vous régularisez. Normalement, on fait la demande au conseil municipal et ensuite on se déplace. En général, c'est comme ça que ça se passe. Il peut y avoir une régularisation, mais enfin déjà sur le principe.

Deuxième point, c'est comme nous l'avions dit, nous ne remettons pas en cause qu'il y avait un déplacement qui pourrait être intéressant dans le cadre du partenariat avec l'Inde. Mais un déplacement de 5 élus ; 5 élus, en pleine période de sécheresse, alors que la population était en souffrance et qu'on avait besoin des élus sur le terrain pour accompagner les gens, pour les aider, pour être à l'écoute de leur souffrance, pour alerter aussi la CISE, pour être là au moment de crise. Je trouve ça mauvais et indécent. Nous voterons contre.

Mr le Maire

- Merci, merci. Je voudrais vous dire quand même que vous, auparavant, vous n'aviez jamais fait ça, ces délibérations-là. Vous n'aviez jamais fait...

Mr VIRAPOULLE

- Pour les déplacements, on a fait des délibérations.

Mr le Maire

- Oh non, non, non, non, non. Jamais. Jamais. Jamais.

Mr VIRAPOULLE

- Si vous le dites, moi je vous dis le contraire.

Mr le Maire

- Moi je vous dis. Tout à l'heure, on va passer une autre délibération concernant les avantages.

Mr VIRAPOULLE

- Pour chaque déplacement, il faut le justifier.

Mr le Maire

- Tout à l'heure, on va passer une délibération concernant les avantages en nature. C'est la première fois dans un conseil que ça passe. Vous, il y avait une centaine de personnes qui avaient une voiture de fonction, quand vous avez fait une délibération ?

Mr VIRAPOULLE

- Alors là, j'attends qu'on intervienne là-dessus, parce qu'on va débattre là-dessus.

Mr le Maire

- Bien sûr.

Mr VIRAPOULLE

Là, on voit une chose après l'autre. J'interviendrai là-dessus en temps voulu. Ne faites Ne faites pas diversion.

Mr le Maire

- Ok, très bien. Je vous attends. Mandat spécial, déplacement élu, qui est contre ?

Mr VIRAPOULLE

- Nous sommes contre.

Mr le Maire

- Bien sûr. Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Mr VIRAPOULLE

- A la majorité, Monsieur. On compte quand même.

Mr le Maire

- Vous êtes déconcerté.

Mr VIRAPOULLE

- On compte quand même, j'ai fait une remarque, c'est pas l'unanimité. Je suis déconcerté de quoi ?

Mr le Maire

- J'ai l'impression que vous êtes déconcerté en permanence.

Mr VIRAPOULLE

- Je ne suis pas déconcerté.

Mr le Maire

- Depuis 2020 vous êtes déconcerté.

Mr VIRAPOULLE

- Je ne suis pas déconcerté. Je vous recadre par rapport à une erreur que vous avez faite.

Mr le Maire

- Bon, rapport sur l'affaire 10, c'est le rapport sur les frais de déplacement des élus et des agents de la collectivité, ça c'est pareil, on rappelle les règles concernant le remboursement des frais de déplacement et de séjour des élus et des agents de la collectivité. Avez-vous des questions ? Pas de questions ?

Mr VIRAPOULLE

- Nous avons une intervention.

Mr le Maire

- Oui...

Mr VIRAPOULLE

- Alors frais de déplacement, nous sommes contre et nous expliquons pourquoi nous sommes contre, parce que nous trouvons que le cadre est trop large, notamment, si c'est bien ça, les frais d'aide à la personne, c'est-à-dire que si vous avez un conseiller municipal qui va voyager, et bien cette personne a droit de remboursement de frais de garde ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou pour les enfants, c'est-à-dire qu'on paye ses frais de garde. On peut l'imaginer, c'est la loi. Mais moi, je trouve que c'est excessif.

Aujourd'hui, nous avons un budget en grande difficulté, sous tension. Nous sommes en alerte potentielle. Nous ne sommes pas capables d'augmenter notre budget du CCAS au moment où le cyclone Garance est passé. Nous le baissions. La 1^{ère} commune, moins 700 000 euros.

Vous ne pouvez pas mettre un euro en plus, nous mettons des euros en moins. Et là, nous payons les frais de garde pour le conseil municipal, ça va voyager. Moi, je dis non, c'est tout.

Mr le Maire

- Très bien. Donc ça, c'est la loi. C'est une obligation de le...

Mr VIRAPOULLE

- La loi, vous n'êtes pas obligé d'appliquer ces faits-là. Non, vous n'êtes pas obligé.

Mr le Maire

- Alors, dans la délibération, on est obligé de l'écrire, mais dans les faits, si ça se trouve, quand un agent part en mission, même si elle dépose sa grand-mère qui habite...

Mr VIRAPOULLE

- Mais précisez dans la délibération.

Mr le Maire

- Mais non, elle n'a pas besoin de vous dire tout quand même

Mr VIRAPOULLE

- Si vous ne le précisez pas dans la délibération, on ne vote pas.

Mr le Maire

- Mais on ou veut pas mi emmène à ou sa case aussi des fois ?

Mr VIRAPOULLE

- Précisez dans la délibération, vous avez le droit de le faire.

Mr le Maire

- Bon, alors, vous êtes contre ?

Mr VIRAPOULLE

- Pourquoi vous ne voulez pas préciser ? Parce que vous allez le faire ?

Mr le Maire

- Oui.

Mr VIRAPOULLE

- Pour acheter les aliments pour amadouer les quelques conseillers municipaux qui restent à la veille des élections. Il y en a un voyage en Chine, y arrive, d'ailleurs, bientôt là. Non ?

Mr le Maire

- Il y a quoi ?

Mr VIRAPOULLE

- Il n'y a pas un voyage en Chine qui arrive dans un mois-là ?

Mr le Maire

- Ah ben moi je ne connais pas moi.

Mr VIRAPOULLE

- Ah ben si vous ne connaissez pas. Moi je connais parce que je suis bien informé.

Mr le Maire

- Mon dieu, ce bougre là, il doit faire cauchemar sur moi la nuit.

Mr VIRAPOULLE

- Ah non, moi je ne me fais pas cauchemar sur vous la nuit. Je fais de beaux rêves parce que vous êtes vraiment, vous êtes vraiment le maire que l'opposition rêvait. Vraiment, franchement, super, merci.

Mr le Maire

- Et quand vous vous promenez dans la ville de Saint-André, vous voyez toutes ces réalisations, vous devez dire, franchement c'est le maire dont je rêvais.

Mr VIRAPOULLE

- Ah oui, je me dis merci Jean-Paul VIRAPOULLE, parce que c'est l'héritage de Jean-Paul. Voilà, voilà ce que je me dis. Seulement, les travaux sont un peu torts, il n'y a pas de parking, les affaires sont mal faites, mais enfin c'est pas grave.

Mr le Maire

- Défoulez-vous. Envoyez encore. Encore, encore.

Mr VIRAPOULLE

- Je défoule. Vous posez des questions, je vous réponds, c'est tout.

Mr le Maire

- Il faut vider un peu votre cœur. Vas-y encore.

Mr VIRAPOULLE

- Je ne vide pas mon cœur, je vous réponds.

Mr le Maire

- Vas-y. C'est bon ?

Mr VIRAPOULLE

- C'est bon puisque vous n'avez pu relancer. Quand vous allez relancer, je vous répondrai, c'est ce qu'on appelle un débat contradictoire au conseil municipal.

Mr le Maire

- On a un petit peu de temps, excusez-nous Monsieur, mais il a besoin aussi de cracher un peu toute cette frustration, donc...

Mr VIRAPOULLE

- Mais vous avez des grandes compétences en psychiatrie. Vous crachez la frustration, c'est des mots de psychiatrie. Vous auriez pu être psychiatre. Même que votre nièce a des problèmes psychiatriques alors.

Mr le Maire

- Vous connaissez alors.

Mr VIRAPOULLE

- Ah ouais, super. Mais quel problème psychiatrique elle a ? Vous pouvez nous expliquer.

Mr le Maire

- Là vous voyez .

Mr VIRAPOULLE

- Vous pouvez caractériser les problèmes psychiatriques de votre nièce parce qu'il faut aller jusqu'au bout.

Mr le Maire

- Là vous voyez mes qualités.

Mr VIRAPOULLE

- C'est ce qu'on appelle de l'ironie. Vous n'avez pas compris ? Je vous expliquerai.

Mr VIRAPOULLE

- Ah c'est de l'ironie ? Il faut que je regarde dans les dictionnaires. L'ironie, ironie, j'oublie pas.

Mr le Maire

- Très bien. Rapport sur les frais de déplacement. Donc vous êtes contre, bien sûr. Hein ? Contre. Adopté donc... Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

Très bien. Ensuite, rapport, c'est l'affaire 11, sur les avantages en nature octroyés aux élus et aux agents. Qui souhaite intervenir ? Monsieur PADRE.

Mr PADRE

- Merci Monsieur le Maire. Donc la loi, encore une fois, le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités de délibérer sur les avantages en nature qui sont octroyés à la fois aux élus et aux agents. Donc, c'est l'objet de ce rapport. Avec le passage en revue des différents avantages qui sont classiquement octroyés aux élus ou aux, et dans notre cas à Saint-André, très peu pour les agents. Donc il s'agit principalement, le premier point, c'est les véhicules de service. A Saint-André, seul le Maire bénéficie d'un véhicule de service. Donc c'est cette information qui vous

est apportée. Ensuite, concernant les agents, aucun agent ne dispose de véhicules de service, seuls des agents qui sont en astreinte, de fonction, pardon. Et des véhicules de service, donc, sont évidemment... Il y a des véhicules de service, mais qui ne peuvent pas faire l'objet de remisage, sauf cas particuliers, lorsqu'il s'agit d'astreinte, notamment.

Ensuite, il y a les autres types d'avantages en nature, il s'agit de logements de fonction. A Saint-André, il y a une seule personne, c'est un agent, une personne qui est gardien de la maison Valliamé, donc, qui bénéficie d'un logement de fonction, donc, il vous est demandé d'agréer cet avantage. Et ensuite, un arrêté spécifique sera pris concernant l'agent en question.

Et enfin, le troisième grand domaine d'avantages, il s'agit donc de moyens informatiques et télécommunications. Et donc là, effectivement, ce sont essentiellement des téléphones et des ordinateurs qui peuvent être mis à disposition, soit d'élus, soit des administratifs, dans l'exercice de leur mission.

Mr le Maire

- Merci. Qui souhaite prendre la parole ? Personne ? Oui ?

Mr VIRAPOULLE

- Juste pour expliquer notre vote, je voulais savoir, depuis quand vous avez un véhicule, Monsieur le Maire ?

Mr le Maire

Depuis quand ?

Mr VIRAPOULLE

- Depuis quand ? Depuis que vous êtes élu maire, me semble-t-il.

Mr le Maire

- Élu maire, oui.

Mr VIRAPOULLE

- Oui, d'accord. Et ce rapport survient maintenant ?

Mr le Maire

Ben, écoute, il semblerait que ce rapport n'a jamais été, personne n'a jamais fait ça, même avant moi.

Mr VIRAPOULLE

- Oui, mais en tout cas, l'ancien maire n'avait pas de véhicule, donc là, je parle de vous.

Mr le Maire

- Je ne sais pas s'il n'a pas de véhicule.

Mr VIRAPOULLE

- Non, il n'avait pas de véhicule de la mairie.

Mr le Maire

- Ah oui ? Et la voiture blanche que conduisait Monsieur SARNON ?

Mr VIRAPOULLE

- Non, il n'avait pas de véhicule de la mairie, je vous le confirme. La voiture blanche qui est dans vos rêves peut-être, mais dans la réalité, il n'y a pas de véhicule. Il avait sa voiture parce qu'il était attaché à sa voiture. Donc là, vous régularisez une situation, alors. Et c'est un véhicule de service ?

Mr le Maire

- Non, non. Pour moi, moi, je suis Maire 24 heures sur 24, à tout moment, à tout moment. Moi, je ne suis pas Maire comme certains disaient. Quand quelqu'un le trouvait, par exemple, au cinéma, Sainte Marie, il dit non, non, non, là je ne vous cause pas là. Viens à Saint-André, viens à la mairie, prends un rendez-vous. Moi, quand je suis à Sainte Marie, je suis maire partout.

Mr VIRAPOULLE

- D'accord. Donc, à Sainte-Marie, supposons, je me permets, par exemple vous êtes à Sainte-Marie, vous êtes avec votre femme, entrain de faire vos courses, un employé, une personne de Saint-André vous voit et vous dit : Monsieur le Maire, là j'ai un problème..., c'est pas ça ?

Mr le Maire

- C'est pas ça. Moi je veux dire par là, à tout moment, à n'importe quel moment, et je vous dis, avant que vous pensiez que je roule en berline, comme certains le faisaient, moi je roule dans une Zoé électrique, je n'ai pas de chauffeur, je n'ai pas de garde du corps, je me déplace tout seul, tous les jours. Je n'ai jamais eu aucun problème avec qui que ce soit.

Mr VIRAPOULLE

- 24 heures sur 24 ? Sauf que des gens ont tiré des coups de feu sur votre case, mais enfin, moi, je ne cautionne pas ça. Je ne cautionne pas ça. Mais vous dites, vous n'avez jamais eu de problème, mais il y a un problème quand même dans l'histoire.

Mr le Maire

- Vous devez être content. Vous devez être content.

Mr VIRAPOULLE

- Donc, en tout cas, voilà, il y a une incohérence. Donc, par contre, je voulais vous demander, vous êtes donc 24 heures sur 24, et tous vos déplacements sont liés à votre fonction ?

Mr le Maire

- Non, Monsieur, je vous le dis, lorsqu'on est maire, on peut être appelé à n'importe quelle heure de la journée, de la nuit, samedi, dimanche, compris. Et c'est la petite Zoé qu'on met à ma disposition qui vous gêne ?

Mr VIRAPOULLE

- C'est les petites Zoé, parce que vous avez déjà écrasé 2, 3.

Mr le Maire

- j'ai déjà écrasé 2, 3 ?

Mr VIRAPOULLE

- Ah oui, mais la mauve là, elle était brossée, j'ai la photo.

Mr le Maire

- Et alors ?

Mr VIRAPOULLE

- C'est pas la petite, c'est plusieurs que vous avez endommagées.

Mr le Maire

- Alors, j'ai brossé une voiture.

Mr VIRAPOULLE

- Bien plus écrasé d'autres...

Mr le Maire

- Mais ça arrive.

Mr VIRAPOULLE

- Mais je veux dire par là, quand vous dites la petite, c'est incomplet, c'est les petites.

Mr le Maire

- Non, mais c'est la deuxième.

Mr VIRAPOULLE

- Oui, les petites.

Mr le Maire

- Non, c'est la deuxième, là.

Mr VIRAPOULLE

- Ensuite, mais oui, il faut être précis. D'autre part, vous êtes la seule personne à avoir une voiture sans logo.

Mr le Maire

- Ah ben oui.

Mr VIRAPOULLE

- Oui. Ah ben oui. Ben alors vous êtes plus que les autres donc. Hein ? Pourquoi vous avez une voiture sans logo ?

Mr le Maire

- Le Président du Département n'a logo ?

Mr VIRAPOULLE

- Là je vous parle de vous. Le Président du Département, il rentre dans un cadre réglementaire différent. Là, aujourd'hui, et le Président du Département, il renvoie les rapports en temps et en heure, pas cinq ans avant leur mandat. Et il ne dit pas qu'il a une voiture de service quand c'est une voiture de fonction. Voilà. Vous avez une voiture aujourd'hui qui est une voiture de fonction.

Mr le Maire

- Qu'est-ce qu'il a ? Qu'est-ce qu'il a comme voiture ? Sans logo ?

Mr VIRAPOULLE

- Ben, je ne sais pas moi, je ne connais pas.

Mr le Maire

- Il a un logo du département ?

Mr VIRAPOULLE

- Faites pas diversion, nous sommes en conseil municipal aujourd'hui, vous avez déjà écrasé 1,2 autos, ZOE justement et il n'a jamais eu un avec logo. Pourquoi vous n'avez pas de logo ? Pour passer inaperçu ? Pour faire vos courses avec Madame ?

Mr le Maire

- Mais non Monsieur. Vous êtes complètement...

Mr VIRAPOULLE

- Ben oui. Parce qu'aujourd'hui, la notion de remisage de véhicules s'impose à vous.

Mr le Maire

- Non.

Mr VIRAPOULLE

- Ben oui.

Mr le Maire

- Bien portez plainte ? Si ? Je vous le conseille.

Mr VIRAPOULLE

- Ah non, vous me le conseillez ? J'ai fini.

Mr le Maire

- Envoyez !

Mr VIRAPOULLE

- J'ai fini de porter plainte.

Mr le Maire

- Ah bon !

Mr VIRAPOULLE

- Ben oui, J'ai fini. Inquiète pas au-là-dessus, ça c'est pas un problème. En fait. Mais au-delà de ça, je voulais comprendre un petit peu plus sur le sujet.

Mr le Maire

- On va arrêter aussi après là ! En fait sa frustration...

Mr VIRAPOULLE

- C'est pas une frustration, c'est une demande d'explication.

Mr le Maire

- Laissez-moi terminer. Je vais vous expliquer pourquoi il est à chaque fois dans cette optique. Il dépose plainte contre moi. Toutes les affaires il dépose. Pourquoi ? Parce que je suis le seul à avoir fait condamner son père à 10 ans d'inéligibilité, 50 000 euros d'amende, 2 ans de prison avec sursis, donc à la base c'était un an ferme, et son avocat a plaidé son grand âge et sa maladie. Et ça, il n'accepte pas.

Et pourtant, au début, en conseil municipal, lorsque il y avait l'affaire, hors de moi l'idée de penser de déposer plainte. Je lui avais dit, et quand j'ai dit à son papa, ne faites pas ça parce que vous avez un lien de parenté, vous savez ce qu'il m'a dit ? Vous êtes couillon, Vous êtes entrain de lire un papier, ce n'est même pas vous qui l'avez l'écrit. Votre frère a écrit ça ? Qu'est-ce que vous connaissez vous ? Il me traitait de couillon !

Voilà ce que j'ai subi moi, mais le couillon en 2020 et bien il n'était plus trop couillon du coup parce que il a gagné malgré tout les élections, mais ce lot-là moi je l'ai subi et aujourd'hui ben coûte que

coûte il vous dit ben là pour la voiture il y va dépose plainte. Il a déjà déposé un tas de plaintes, lui. Il doit y avoir des dizaines comme ça.

Mr VIRAPOULLE

- Inquiète pas. Ça vient pour vous, mais en tout cas faire transformer une voiture de service, faire croire que vous avez une voiture de service alors que c'est une voiture de fonction, c'est dire... Vous direz si un jour ça arrive devant le juge ou bien 100 % on n'a pas de remisage au véhicule, on n'a pas de logo, mais c'est normal. C'est arrivé 5 ans après la régularisation mais c'est normal.

Mr le Maire

- Au moins on l'a fait. Au moins on l'a fait.

Mr VIRAPOULLE

- Vous allez lui expliquer tout ça quand arrivera le moment. Vous ne risquez pas grand-chose, mais juste un petit rappel à l'ordre.

Mr le Maire

- Ça arrive là ? Ça arrive là où ça arrive avant-hier ? Mais quand ça n'arrive pas du tout, c'est inquiétant. L'essentiel c'est que ça arrive en conseil municipal c'est comme si que c'était là depuis depuis x temps, mais sauf que...

Mr VIRAPOULLE

- La loi date de 2013. Vous avez une voiture depuis 2020. Votre voiture est une voiture de fonction sans logo. Vous êtes le seul à ne pas avoir de logo. Vous vous déplacez. Vous avez déjà écrasé trois véhicules parce que vous déplacez y compris le week-end.

Mr le Maire

- Mais Monsieur, attention, là par contre quand vous dites trois véhicules là, moi je peux porter plainte contre vous, pour propos calomnieux. Mais parce que j'ai éraflé une voiture, pas deux. Non mais attention...

Mr VIRAPOULLE

- Mais en tout cas, ben c'est bon, c'est bon. Propos calomnieux pour 2 ou 3 véhicules. Parce que ça va aller très loin. Donc en plus.

Mr le Maire

- Bon, vous avez compris que il est, il est vraiment...

Mr VIRAPOULLE

- Vous êtes dans l'illégalité, vous maquillez la réalité. En fait, c'est une voiture qui vous sert pour vos besoins personnels et ça ce n'est pas normal.

Mr le Maire

- Monsieur, est-ce que vous pensez que je n'ai pas la capacité d'acheter une voiture ? Est-ce que vous pensez que...

Mr VIRAPOULLE

- Moi je ne suis pas là pour penser à votre place.

Mr le Maire

- Non mais je vous dis...

Mr VIRAPOULLE

- C'est là pour voir les faits. Les faits c'est qu'un maire, il n'est pas plus ni moins qu'un autre.

Mr le Maire

- Tous les jours.

Mr VIRAPOULLE

- S'il prend un véhicule de service, il fait le remisage de ce véhicule de service comme les autres. Tous les jours. Vous faites pas tous les jours. Non c'est pas ça. Non c'est pas vrai. Vous ne faites pas le remisage tous les jours.

Mr le Maire

- L'affaire 11, c'est le rapport sur les avantages en nature octroyés aux élus. Il faut voter ça. Donc qui vote contre ?

Mr VIRAPOULLE

- Contre.

Mr le Maire

- Qui s'abstient ? Adopté à l'una... majorité. Je fais exprès pour le réveiller.

L'affaire 12, c'est l'adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms, dénommée CANUT. Qui peut intervenir là-dessus ?

Mr PADRE

- Mesdames, Messieurs, effectivement, sur ce dossier, il vous est proposé de permettre au Maire de signer une convention d'adhésion avec une centrale d'achat qui s'appelle CANUT, vous savez la centrale d'achat du numérique et des télécoms. L'idée pour nous, en adhérant à cette centrale d'achat, c'est de nous permettre donc d'avoir un accès facilité à un certain nombre de produits et services très spécialisés dans le domaine du numérique. Notamment en vue de la réalisation de différents projets. Un 1^{er} qui porte sur la télérelève des compteurs d'eau, un 2^{ème} sur la surveillance des bâtiments et un 3^{ème} élément concernant la connexion en fibre de l'ensemble des bâtiments de la collectivité pour améliorer dans tout cela la qualité des services. Et là, il vous est demandé d'approuver cette adhésion à cette centrale d'achat.

Mr le Maire

- Merci. Avez-vous des questions ?

Mr BARBE

- Oui. Donc une question. Par rapport à cette centrale d'achat, est-ce qu'il y a une transparence d'information par rapport aux entreprises qui seront référencées comme fournisseurs ? Et ensuite, quelles garanties peut apporter cette centrale d'achat pour optimiser les coûts pour la collectivité sur le long terme ?

Mr PADRE

- Alors, sur la transparence, le 1^{er} point, effectivement, les prix pratiqués par cette centrale, ce sont des prix qui sont publics, qui elle-même, en tant que centrale d'achat, fait appel à des marchés publics. Donc la centrale d'achat doit obligatoirement mettre en concurrence les prestataires pour ensuite pouvoir redistribuer ces produits aux adhérents de la centrale d'achat. On prend cet exemple de Canut, mais on est aussi adhérent aujourd'hui de d'autres centrales d'achat, notamment l'UGAP, qui est une centrale d'achat nationale, et une autre centrale d'achat locale, qui est CADI, sur lesquelles, où ces centrales, toutes, ont cette obligation de mettre en concurrence les entreprises.

Alors c'est vrai aussi que nous avons toujours nous, là c'est plus un ancien acheteur public qui parle, c'est qu'on regarde toujours dans quelle mesure localement nous pouvons avoir de satisfaction sur les besoins qui nous intéressent. Et nous faisons appel notamment à des centrales d'achat de métropole que lorsque localement on ne peut pas trouver le produit. Donc ça c'est une pratique je dirais que nous avons, qui n'est inscrite nulle part bien entendu mais c'est plutôt du bon sens.

On fait travailler d'abord des entreprises de La Réunion et après on fait appel à des entreprises nationales. Là en l'espèce, il s'avère qu'il y a très peu d'entreprises localement qui le font. Sachant que malgré tout, lorsqu'on achète ces produits, les entreprises locales interviendront demain pour la mise en œuvre, l'installation des différents dispositifs. Donc on reste dans une logique quand même de développement local même si on fait appel à cette centrale nationale.

Mr le Maire

- Très bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

L'affaire suivante, c'est l'affaire 13. L'affaire 13, juste pour vous rappeler, parce que dès fois la mémoire revient comme ça. Certains oublient que durant toute leur jeunesse, ils ont été conduits au lycée de Saint-Benoît par un chauffeur et la voiture de la commune.

Mr VIRAPOULLE

- Et vous, que vous étiez à la CAF avec la voiture de la mairie. Sous le pied d'élastique, là. Tout le monde connaissait. La photo est là. Mais après, une fois qu'on a dit ça, la loi de 2013, elle s'impose à vous aujourd'hui.

Mr le Maire

- Toute sa jeunesse, il a été conduit par le chauffeur et la voiture de la mairie au lycée de Saint-Benoît.

Mr VIRAPOULLE

- Et pendant les six ans que vous étiez 1^{er} adjoint, le petit gâteau qu'on vous a donné, c'est la petite auto qu'on vous a donné pour aller à la CAF.

Mr le Maire

- Voilà. Toute sa jeunesse. Quand les autres prenaient le bus à côté de la piscine...

Mr VIRAPOULLE

- Une fois que vous avez fini de dire ça, vous restez dans l'illégalité parce que cette loi date de 2013, elle ne date pas de 1980.

Mr le Maire

Ok. Vente de véhicules, l'affaire 13. Vente de véhicules, ça tombe bien. Vous ne voulez pas acheter un, non ?

Mr VIRAPOULLE

- Non, j'ai ce qu'il faut, vous peut-être, comme ça vous remisez votre véhicule actuel, comme tout le monde.

Mr le Maire

- Roulez, envoyez. Allez ! Donc les modalités de cession sont définies comme vous pouvez le lire, on ne va pas faire un détail de ce qui est écrit dans la délibération. Je voulais juste savoir si vous êtes contre, ou vous êtes pour, ou vous vous abstenez ?

Mr BARBE

- Juste une question rapidement. Est-ce qu'il y a la possibilité, encore une fois, je pose de nouveau la question, d'un don de véhicules utilitaires à des associations de la ville, voire dans le domaine caritatif, de la part de la mairie ? Et qu'advient-il des véhicules qui ne trouvent pas d'acquéreurs aux enchères ? Et dernière question, y a-t-il également la possibilité pour les véhicules vétustes non roulants, je parle bien des véhicules vétustes non roulants qui ne seraient pas vendus, d'en faire don à des établissements scolaires ou à des centres de formation, je pense aux centres de formation de Saint-André, qui abritent des filières automobiles ? Merci.

Mr le Maire

- Ça oui. Le deuxième cas de figure, moi je pense que oui, c'est possible. Mais concernant les dons aux associations, c'est des véhicules vraiment très très très abîmés. Y a même des camions, j'ai presque envie de dire hors d'usage. Par contre, pour les véhicules, faire des dons au lycée professionnel et tout ça, oui, bien sûr, ça peut se faire. Après, il faut faire la démarche, il faut demander, il faut faire un courrier, tout ça. C'est une très bonne idée. Ça permettra aux élèves aussi, des voitures, comme ça, pour faire la peinture, la mécanique, enfin bref.

Alors, on était sur l'affaire 13. Vous êtes contre ? Pour ? Pour, donc adopté à l'unanimité.

L'affaire 14, NPNRU Centre-ville de Saint-André, l'acquisition du lot numéro 104. Est-ce que Mathieu est toujours là ? Deux petits mots, s'il vous plaît.

Mr LAM YAM

- Bonsoir, c'est une énième acquisition qui est réalisée de cadre du projet de renouvellement urbain. Il s'agit du lot 104 sur le bâtiment A du centre commercial, qui appartient aux frères BADAT Abdoula et Yachine. Donc on avait fait une première évaluation en avril 2024 auprès de France Domaine sur les bases d'un local qui était évalué à 161,37 m² qui était occupé par une société Sarl Chafirou. Donc il y a une petite coquille dans l'appellation. Avec un bail commercial et un loyer annuel de 21 952,76 €.

Donc depuis l'évaluation qui a été réalisée, il y a eu des choses qui ont évolué. Donc il y a eu un mesurage contradictoire qui a été réalisé par les propriétaires qui a amené à une surface mesurée de 177,15 m². Donc ce qui augmente de 3,4% par rapport à la surface qui avait servi de base à l'évaluation. Par la suite il y a eu également une liquidation judiciaire du locataire Sarl Chafirou.

Donc le local qui avait été évalué initialement occupé, le propriétaire nous propose de l'acquérir libre d'occupation. Donc on a repris les modes de calcul qui ont été faits par France Domaine et on a supprimé l'abattement de 10% pour occupation, on l'a rajouté pour revaloriser la valeur de référence. Donc ça nous amène à une valeur corrigée de 217 753€ à laquelle on a ajouté des 10% de marge d'appréciation autorisée par France Domaine, ce qui nous amène à un prix de 305 528€. Donc c'est ce prix qu'on a proposé au propriétaire qui initialement avait une prétention à 330 000€ et cette proposition a été approuvée par les propriétaires. Donc il est proposé d'acquérir ce bien à ce prix de 305 528€ et c'est ce qui explique que finalement le prix sur lequel on s'est accordé avec le propriétaire est 25,11% au-dessus de l'évaluation des domaines.

Mr le Maire

- Très bien, très bien, merci Mathieu. Vous voyez bien qu'on avance puisque c'est... C'est la énième acquisition, il ne nous en reste pas beaucoup dans ce bloc A, très très peu, qui nous permettra par la suite de faire la démolition de ce bâtiment puisque je vous l'ai dit tout à l'heure, il y aura là une grande place de 4000 m² avec tous les équipements modernes pour l'événementiel, pour le marché forain, pour les cafés-terrasses et surtout aussi pour les grandes manifestations qui pourra contenir, on m'a dit de mémoire 5 000 personnes ; 5 000 personnes sur la place, c'est pas rien dans une ville, dans la centralité. Et bien voilà comment on veut tirer Saint-André vers le haut.

Alors c'est un centre commercial qui a été construit, des bâtiments qui ont été construits dans les années 80, vous le savez, impossible de descendre un cercueil par les escaliers, des malfaçons et aujourd'hui un vieillissement, mais totalement, on n'arrive plus à rien faire, les couloirs on est obligé de les boucher parce que ça devient vraiment nauséabond quand on passe dessous et il est grand temps qu'on arrive au bout des acquisitions pour détruire une partie. Après l'autre partie sur le bâtiment C, c'est là qu'il se situe sur l'avenue, c'est là où il y a la charcuterie, il y a ZEOP et tout ça. Ça, ça va être aussi détruit pour un autre bâtiment. Là, il y aura la construction d'un autre bâtiment.

Mais par contre, celui du milieu, le B, pour l'instant, on ne sait pas trop comment faire parce qu'on est à la recherche de budget. On a eu des financements via l'ANRU pour le A et pour mener à bien le C, mais le B, pour l'instant, on est un petit peu dans l'expectative, on ne sait pas trop, on travaille sur le sujet pour voir, mais la vérité, c'est que le B ne peut pas rester aussi. Parce que sinon, ça serait vraiment... Ce serait pas bien de voir une espèce de vérue comme ça sur un espace vraiment neuf. Donc il faut effacer aussi cette vérue-là. Mais ça c'est pour plus tard. On n'a pas encore aujourd'hui les financements pour le faire. Donc ça c'est l'acquisition. Vous êtes pour ? Oui ?

Mr BARBE

- Question Monsieur le Maire. Nous sommes quand même à un pourcentage élevé 25,11% au-dessus des prix du domaine. Est-ce que les autres acquisitions foncières dans le cadre de l'ANRU par le passé ont fait l'objet d'une telle plus-value par rapport au prix du domaine ? Si tel n'est pas le cas...

Mr PEQUIN

- Pardon, je réponds sur ce point-là parce que c'est important. L'évaluation des domaines avait été faite avec un local occupé. Donc ils avaient fait un abattement de 10% du fait que le local soit vendu libre, ce qui est plus intéressant pour la collectivité, parce qu'on n'aura pas à gérer un local occupé et ensuite dédommager quelqu'un pour l'expulser. Et donc du coup ça remonte l'évaluation des domaines au 10%. Et c'est sur cette évaluation des domaines qui a été donnée par Monsieur LAM YAM, qu'ensuite on applique 10%, donc on n'applique pas 25% par rapport à l'évaluation des domaines, mais simplement 10%.

Mr BARBE

- Il est bien écrit au prix, soit de 25,11% au-dessus de l'avis du domaine dans le rapport ?

Mr PEQUIN

- Mais c'est mal écrit, je suis d'accord. Mais en fait ce qu'il faut comprendre c'est qu'on est à 10% au-dessus de l'évaluation des domaines.

Mr BARBE

- Et 10 ou 25% par rapport aux acquisitions que vous avez faites, auxquelles vous avez procédé dans le passé, d'où ma dernière question, est-ce que les acquisitions précédentes ont fait l'objet d'une telle plus-value ou d'une plus-value de 10% selon votre lecture ?

Mr PEQUIN

- Parfois, pas toujours, ça dépend. C'est difficile parce qu'on demande aux gens de vendre leur local. Comme l'a rappelé Monsieur LAM YAM, il voulait le vendre 334 000 €. On l'achetait 334 000 € avec un occupant. On aurait été très embêté. Alors que là on l'achète 300 000 € sans occupant. C'est beaucoup plus intéressant.

Vous savez, pour acheter un local, c'est toujours une longue négociation. Il faut vraiment convaincre l'occupant, il faut lui expliquer. On fait tout ça à l'amiable, c'est du temps passé et je trouve que la solution qui est proposée aujourd'hui est une très bonne solution.

Mr le Maire

- C'est d'autant plus difficile que lorsqu'on veut faire des acquisitions dans le centre commercial à des propriétaires qui perçoivent un loyer régulièrement. Donc eux, pour eux, c'est un confort et de dire ben oui, mais on a d'autres projets. Il faut. Il faut travailler tout le temps, tout le temps, sans cesse pour convaincre la personne qu'en face, la mairie a des projets, faites vos calculs, on verra, mais de toute façon, quand on avance, plus on a, on fait des acquisitions, plus les gens se rendent compte que le projet, le projet va se concrétiser puisque au fur et à mesure qu'on achète, on ne met plus personne dedans, c'est fermé et là, on a atteint un pourcentage, je ne sais pas, Monsieur LAM YAM, combien il reste de logements dans le bloc A, mais pas beaucoup. Il reste 5 logements dans tout ce qu'on avait à faire et les derniers, il veut intervenir. Non, mais c'est bon, il a dit 5, c'est super. Ok, donc qui est contre, qui s'abstient ?

Mr VIRAPOULLE

On va s'abstenir.

Mr le Maire

- Abstention donc. Adopté à la majorité. Affaire 15, révision de la tarification sur le domaine public. Année 2025. Donc, dans le cadre de cette affaire, c'est Monsieur GANGNANT. Dégourdis un peu la jambe.

Mr GANGANT

- Bonsoir. Donc sur la tarification pour l'année 2025, en fait ce qu'il faut comprendre, c'est que la majorité des tarifs sont les mêmes, sauf les éco box de l'Avenue de la République, où on a fait une tarification en fonction de la surface, puisque les éco box ne sont pas de la même dimension. Et donc, on a fait une tarification en fonction de la surface, et le Colosse en a profité pour aussi proposer une tarification sur l'utilisation des berges parce qu'ils ont une demande d'entreprise pour utiliser les berges et cette tarification n'existait pas par rapport à l'année dernière. Voilà les deux nouveautés on va dire sur cette grille tarifaire, sinon les autres tarifs sont les mêmes.

Mr le Maire

- Très bien, Monsieur GANGANT, vous allez garder le micro parce que vous allez faire aussi la 16 et la 17 donc je vais demander aux élus de procéder au vote. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

L'affaire 16 c'est marché forain et commerçants du colosse.

Mr GANGANT

- Alors, suite au cyclone, il est proposé à l'assemblée d'exonérer les forains du marché forain du coup et les commerçants du Colosse de leur loyer pour le mois de mars voilà.

Mr le Maire

- Voilà, donc exonération des loyers et puis de ce qu'il règle pour les marchés forains sur la totalité du mois de mars. Qui souhaite intervenir ?

Mr VIRAPOULLE

- Oui, juste sur le rapport 17, c'est l'exonération, non ? L'exonération, oui, c'est le principe de gratuité. Pour le marché forain, le Colosse, pardon, marché forain, Colosse, la gratuité pour un mois. Je résume ça comme ça. En fait, l'idée est intéressante, mais je suis allé notamment voir les commerçants du Colosse. Vous savez, avec une toiture pour à peu près plus de la moitié d'entre eux, qui est fuyante, des problèmes d'infiltration, un mois sans client, puisqu'il y a le cyclone, la fermeture, etc... et une période de sécheresse où ils ont été fortement lésés, parce que quand il n'y a pas d'eau, les gens ne viennent pas au Colosse, ou en tout cas viennent moins, qui a précédé la période cyclonique, je trouve qu'un mois, c'est insuffisant, d'autant que la bâche, elle va rester là le

temps de la réparation. Et donc, ils ne vont pas travailler de manière effective et à 100 %, loin de là, pendant une période supérieure à un mois.

Et le principe vaut aussi pour les agriculteurs, parce que les tomates et les légumes, ça ne repoussera pas aussi vite, vous voyez.

Mr le Maire

- Et vous, Conseil Départemental, vous donnez aux agriculteurs ?

Mr VIRAPOULLE

- Oui, il y a, il y a bien sûr. Bien sûr. Et on a développé un dispositif d'aide.

Mr le Maire

- J'ai vu, des gens sont venus, là-bas.

Mr VIRAPOULLE

- Oui, il y a. Ils sont peut-être venus, mais il y a eu aussi un rapport, et il y a des aides qui vont être débloquées. On leur a expliqué, bien sûr, qu'il y a un dispositif d'aide, mais les légumes ne poussent pas du jour au lendemain. Je pense que, dans la continuité de votre idée, pour qu'elle soit vraiment performante, il serait bon de maintenir une gratuité sur 3 mois. Avec une réévaluation, ensuite, au bout de 3 mois. Que ce soit même pour les forains que pour les commerçants du Colosse. En tout cas, c'est la proposition d'amendement que l'opposition vous fait.

Mr le Maire

- C'est la surenchère.

Mr VIRAPOULLE

- C'est pas la surenchère. J'ai argumenté, je vous ai donné les éléments. La surenchère, c'est de la polémique. Là, on parle sur les faits, Monsieur le Maire.

Mr le Maire

- Quand vous êtes allé les voir, vous leur avez fait quoi comme proposition ?

Mr VIRAPOULLE

- Aucune proposition. Je suis venu me rendre compte de la situation.

Mr le Maire

- Très bien.

Mr VIRAPOULLE

- Bien sûr. Ils n'ont pas envie de faire de politique, mais ils sont contents qu'on vienne les voir, et ça serait bien que vous le fassiez aussi.

Mr le Maire

- Alors, Monsieur GANGANT, on était sur l'affaire 17-15... 16 ou ? Oui, marché forain et commerçant. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mr VIRAPOULLE

- On reste un mois ? On va s'abstenir pour un mois. Parce que notre proposition d'amendement a été rejetée.

Mr le Maire

- C'est très bien. C'est comme le vote sur l'augmentation de l'eau à Saint-André à la CIREST. C'est vous qui faites le jeu de la...

Mr VIRAPOULLE

- Pas d'augmentation de l'eau, le tarif de l'eau va être voté bientôt.

Mr le Maire

- Il s'est abstenu.

Mr VIRAPOULLE

Je me suis abstenu, oui. Et j'assume mon abstention. Vous, vous n'avez pas de leçon à donner. Parce que vous, quand vous ne changez même pas les tuyaux pourris, et que vous maintenez les problèmes de sécheresse par votre manque d'investissement, c'est dommage. Et votre manque d'entente avec l'équipe de la CIREST.

Mr le Maire

Vous reconnaissez que les tuyaux sont pourris, alors ?

Mr VIRAPOULLE

- Les tuyaux pourris, votre 1^{er} Adjoint à côté, il a dit depuis 2020. Vous n'avez pas entendu son interview donc ? Il a dit depuis 2020, je l'ai, l'enregistrement est là. Il a dit avant 2020, ça allait, mais à partir de 2020, ça s'est dégradé. Très bien. Votre 1^{er} Adjoint dit ça, pas moi.

Mr le Maire

- Très bien. OK. Vous êtes content.

Mr VIRAPOULLE

- Je ne suis pas content, je vous réponds.

Mr le Maire

- Vous avez au moins une minute de bonheur.

Mr VIRAPOULLE

- Ah, mais mon bonheur c'est de vous avoir comme Maire et moi comme opposant. Ah, ça c'est le rêve.

Mr le Maire

- Moi je vous garantis, c'est l'inverse. Quand il doit imaginer Joé BEDIER, il s'est dit au début, depuis le début, il m'a dit maire fantôme, incompetent, costume trop grand pour lui. Aujourd'hui, je n'entends plus aucun de ces mots. Ni maire fantôme, ni costume trop grand pour lui.

Mr VIRAPOULLE

- Si, si. Vous ne lisez plus, vous êtes fatigué alors. Je vais vous consacrer mes petits journaux.

Mr le Maire

- Mais vous l'avez vu, la réalité...

Mr VIRAPOULLE

- Ah ben la réalité, c'est que les gens ont repris, mes expressions.

Mr le Maire

- C'était pas du tout votre fantasme ? Votre fantasme, c'est que vous vous êtes compétent avec votre papa. En fait, vous êtes médecin, vous êtes intelligent, vous connaissez tout.

Mr VIRAPOULLE

- Ça n'a rien à voir.

Mr le Maire

- Mais pendant 42 ans, qu'est-ce qu'ils ont fait pour les écoles de Saint-André ? Un exemple ?

Mr VIRAPOULLE

- Ah ben les écoles étaient mieux que maintenant. Parce que franchement quand on voit l'école Docteur Martin, Mon Dieu, obligé d'aller au collège pour faire les cours. Allons demain aux toilettes de l'école Docteur Martin. Vous allez me dire si vous pouvez rentrer dedans.

Mr le Maire

- L'école Docteur Martin ? Vous avez vu combien on a mis en réhabilitation ?

Mr VIRAPOULLE

- Combien d'entreprises ont été changées ? Malfaçons, ils ne payent pas l'entreprise. Allons aux toilettes demain matin. Je prends un temps avec vous. Allons. On va voir si vous pouvez rentrer dedans. Vous ne pouvez pas marcher avec moi.

Mr le Maire

- Moi, je marche avec vous.

Mr VIRAPOULLE

- Moi, je marche avec vous moi. Je n'ai pas de problème.

Mr le Maire

- Moi je ne marche avec vous.

Mr VIRAPOULLE

- Pourquoi vous ne marchez pas avec moi ? Vous êtes sectaire Monsieur ? Il y a une opposition, une majorité. On va constater.

Mr le Maire

- Non.

Mr VIRAPOULLE

- Vous verrez les toilettes que vous avez déjà fait financer.

Mr le Maire

- Moi je choisis mes amis, mes camarades.

Mr VIRAPOULLE

- Ce n'est pas question de camarades. C'est une question de constats. Vous êtes élu comme moi. C'est tout.

Mr le Maire

- Affaire 17 - Bilan des conventions et autres types d'occupations dans le domaine public. Est-ce que ça on va... Ben oui. Alors sur le domaine public, la ville dispose d'espaces sur lesquels elle peut délivrer des autorisations permanentes ou temporaires. Ces autorisations obéissent donc au principe

de non-gratuité de l'occupation, du respect de l'affectation à l'utilité publique du domaine et au caractère temporaire, précaires et révocables de l'autorisation.

Donc, ce présent rapport est une information au conseil relatif au bilan des conventions et au titre d'occupation du domaine public sur l'année 2024. Il vous est donc demandé de prendre acte du rapport de présentation du bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine. C'est juste de prendre acte de ce rapport. Avez-vous des remarques ou questions ?

Pas de questions. Donc, on prend acte.

Et enfin, la dernière affaire, c'est l'affaire 18 - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025. Je pense que c'est Jean-Paul.

Mr CONSTANT

- Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole pour vous présenter l'affaire 18 relatif à l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025. Donc, cette affaire concerne 128 projets associatifs ayant reçu un avis favorable pour l'obtention d'une subvention. Le montant global proposé pour l'ensemble de ces associations est détaillé en annexe.

Donc, il s'élève à 1 846 907 euros, dont 273 240 qui ont déjà été versés en avance conformément à la libération du Conseil municipal du mois de décembre, 18 décembre 2024. Donc, vous avez dans cette affaire la répartition des subventions par thématique, qui est la suivante :

- Action sociale : 94 000, Club 3e Jeunesse : 28 000, Insertion : 277 607, ACI : 74 000, Culture : 331 500, Enfance et Jeunesse : 61 000, Sport : 532 500, Vie de quartier : 308 300, Multiples thématiques : 116 000. Et pour terminer, Divers : 24 000.

Ce qui nous donne un montant total, que je rappelle, de 1 846 907.

Pour le versement des subventions, bon, ça s'effectuera selon les modalités que vous pouvez voir dans le rapport, c'est-à-dire pour les montants inférieurs à 23 000, versement en une seule fois et pour les montants supérieurs à 23 000, versement en deux tranches, c'est-à-dire un acompte de 80 %, et ensuite le solde à la limite de 20 % sur présentation, bien sûr, des pièces, PV de l'Assemblée générale et d'un compte-rendu bien sûr, financier.

Donc, enfin, je tiens à préciser que certaines structures, telles que les crèches, jardins d'enfants et les OGEC et les écoles privées, n'ont pas pu être intégrés dans ce tableau de subvention. Pourquoi ? Parce que suite au passage de Garance, la commission s'est tenue tardivement. Donc, elles seront examinées et présentées lors d'un prochain conseil municipal. De même, je rajoute aussi, si vous ne voyez pas une association qui ne figure pas dans le tableau, elle sera également étudiée ultérieurement. Il en reste quand même une dizaine d'associations que le service, bien sûr, mettra tout en œuvre pour les accompagner dans leur démarche. Voilà, Monsieur le Maire, les détails concernant cette affaire.

Mr le Maire

- Bien. Intervention ?

Mr BARBE

- Oui, j'ai une question. Monsieur Constant a répondu en partie, puisque par rapport à 2023, où le montant de l'enveloppe s'élevait à 2 335 905 €, information du rapport 2023, nous étions à 1 846 907 € en 2024 et en 2025. Il y a donc un manque de 488 998 €. Je suppose que la dizaine d'associations non référencées vont être destinataires ou destinataires des 488 998 €. C'est ça ? Merci.

Mr le Maire

- D'autres interventions ? Très bien. Donc on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté donc à l'unanimité.

Merci beaucoup. Mesdames, Messieurs, dans le public, bonne soirée. Désolé quelques fois pour ces... ces perturbations, en tous les cas je vous souhaite une très bonne soirée et à très bientôt.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, MONSIEUR LE MAIRE REMERCIE L'ASSEMBLÉE ET LÈVE LA SÉANCE À 20H26.